



RAPPORT ANNUEL

Secteur de la Prévoyance Sociale

20
23

A Missions de l’Autorité en matière de prévoyance sociale	3
1. Missions.....	3
2. Organismes sous contrôle.....	3
B Cadre général et présentation du secteur de la prévoyance sociale	4
C Faits marquants	6
D Environnement national	7
PARTIE I : SECTEUR DE LA RETRAITE	8
A Démographie	9
1. Régimes de base.....	9
2. Régimes complémentaires.....	10
B Données financières	11
1. Régimes de base.....	11
2. Régimes complémentaires.....	12
C Pérennité financière	13
PARTIE II : ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE DE BASE ET SECTEUR DE LA MUTUALITÉ	14
A Assurance maladie obligatoire de base	15
1. Démographie.....	15
2. Données financières.....	16
3. Pérennité financière.....	17
B Secteur de la mutualité	18
1. Démographie.....	18
2. Données financières.....	18
PARTIE III : CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D’ASSURANCES	20
1. Démographie.....	21
2. Données financières.....	22
PARTIE IV : CAHIER STATISTIQUE	23
A. Secteur de la retraite	24
B. Assurance maladie obligatoire de base	31
C. Secteur de la mutualité	37
D. Caisse Nationale de Retraites et d’Assurances	40
Annexes	44
Annexe 1. Glossaire.....	45
Annexe 2. Sigles et Abréviations.....	48
Annexe 3. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes de retraite.....	50
Annexe 4. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes AMO.....	52

A. Missions de l'Autorité en matière de prévoyance sociale

1. Missions

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière, chargée de la supervision et du contrôle des organismes de prévoyance sociale. Son objectif principal est d'assurer la protection des droits des assurés, adhérents/affiliés et bénéficiaires des organismes soumis à son contrôle. Sa mission de contrôle se décline principalement en plusieurs actions :

- Contrôler les caisses gérant les régimes de retraite et les organismes gestionnaires des régimes de l'assurance maladie obligatoire, en veillant à la durabilité de ces régimes ;
- Contrôler les sociétés mutualistes conformément aux dispositions du dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité ;
- Suivre les pratiques des organismes de prévoyance sociale et traiter les réclamations liées aux opérations menées par ces organismes.

2. Organismes sous contrôle

Les entités soumises au contrôle de l'Autorité comprennent :

- Les organismes de droit public pratiquant ou gérant des opérations de retraite régis par une loi spécifique (CMR, CNSS et RCAR) ;
- Les sociétés mutuelles de retraite qui gèrent les opérations de retraite fonctionnant par répartition ou par répartition et capitalisation (CIMR) ;
- Les Caisses internes de personnes de droit public gérant des régimes de retraite qui fonctionnent par répartition ou par répartition et capitalisation (BAM et ONEE) ;
- Les organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire de base (CNOPS et CNSS) ;
- Les sociétés mutualistes régies par le dahir du 12 novembre 1963 précité, à l'exception de celles constituées dans les Forces Armées Royales, les Forces Auxiliaires et la Sûreté Nationale ;
- La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA).

B. Cadre général et présentation du secteur de la prévoyance sociale

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 64-12 relative à sa création, l'ACAPS publie chaque année un rapport sur le secteur de la prévoyance sociale. Ce rapport présente l'activité des organismes de retraite, des organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire de base et des sociétés mutualistes, à travers une analyse de l'évolution de leurs principaux agrégats et indicateurs démographiques et financiers.

Le secteur de la retraite comprend sept régimes de base, à savoir les régimes des pensions civiles et militaires gérés par la Caisse marocaine des retraites (CMR-RPC et CMR-RPM), le régime général du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR-RG), le régime de la sécurité sociale et le régime des pensions des travailleurs non-salariés¹ gérés par la CNSS, ainsi que deux régimes de retraite internes de Bank Al Maghrib (BAM) et de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable² (ONEE).

Ce système de retraite inclut aussi trois régimes complémentaires facultatifs : le régime de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR), le régime complémentaire du RCAR (RCAR-RC) pour les affiliés du régime général RCAR-RG, ainsi que le régime ATTAKMILI géré par la CMR, destiné aux affiliés des régimes des pensions civiles et militaires.

En termes de prestations, les deux régimes gérés par la CMR (CMR-RPC et CMR-RPM) fournissent des pensions de retraite (vieillesse), d'invalidité, de survivants et des allocations familiales aux titulaires de pensions.

Les prestations du régime de la sécurité sociale géré par la CNSS sont réparties en trois branches :

- La branche long-terme, offrant des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants ;
- La branche des allocations familiales, accordant des prestations aux actifs cotisants du régime et aux pensionnés ;
- La branche court-terme, incluant des indemnités de maladie, accidents (non régies par la législation sur les accidents de travail et maladies professionnelles AT/MP), maternité, perte d'emploi (IPE) et des allocations en cas de décès.

Le RCAR sert à ses affiliés des pensions de retraite, d'invalidité et de décès, tant pour le régime général que pour le complémentaire, et octroie des allocations familiales aux bénéficiaires de pensions du régime général.

Les régimes spéciaux (régime interne de BAM et celui de l'ONEE) assurent à leurs affiliés des prestations similaires à celles des régimes généraux : pensions de vieillesse, de survivants, d'invalidité et des allocations familiales.

La CIMR, pour sa part, offre des pensions de retraite, d'invalidité et d'ayants droit (survivants), avec possibilité de liquidation partielle des droits sous forme de capital.

S'agissant de la couverture médicale, l'assurance maladie obligatoire (AMO), instaurée par la loi n° 65-00 relative à l'assurance maladie obligatoire de base, s'est élargie avec le régime AMO-TADAMON pour les personnes ne pouvant s'acquitter de leurs cotisations, entré en vigueur à fin

¹ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques et financières concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

² Régime semi fermé depuis 2001 et auquel sont affiliés les salariés de la branche électricité. Les salariés de la branche eau sont affiliés au régime des pensions civiles (CMR-RPC).

décembre 2022 et le régime AMO-ACHAMIL pour les personnes pouvant s'acquitter des droits de cotisation, n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée, instauré en 2023. L'AMO inclut désormais six régimes:

- Un régime pour les salariés et les titulaires de pensions du secteur privé (AMO-CNSS), un pour les travailleurs non-salariés³ (AMO-TNS), le régime AMO-TADAMON et le régime AMO-ACHAMIL⁴, tous gérés par la CNSS ;
- Un régime pour les salariés et les titulaires de pensions des secteurs public et semi public (AMO-CNOPS) et un régime pour les étudiants (AMO-Etudiants), gérés par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale.

L'AMO donne aux assurés le droit au remboursement ou à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation.

Concernant le secteur de la mutualité, il regroupe 28 sociétés mutualistes, dont 24 sous le contrôle de l'Autorité, incluant la CNOPS. Celles-ci assurent à leurs adhérents et aux membres de leurs familles une couverture médicale de base et/ou complémentaire ainsi qu'une couverture contre les risques de décès, vieillesse, invalidité et accidents via des caisses autonomes. Les sociétés mutualistes peuvent également créer et gérer des œuvres sociales au profit de leurs adhérents et des membres de leurs familles.

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), créée par le dahir n° 1-59-301 du 27 octobre 1959, complété et modifié par la loi n° 85-12 promulguée par le dahir n° 1-14-131 du 31 juillet 2014, gère les rentes allouées en réparation des accidents de travail, des maladies professionnelles, des accidents de la circulation et des accidents de droit commun. Elle peut également gérer des régimes de retraites créés en vertu de législations spécifiques et, à ce titre, elle gère le RCAR, comme elle peut gérer pour compte d'autres régimes ou prestations. Elle est, par ailleurs, habilitée à consentir des assurances de capitaux ou de rentes découlant de la capitalisation des cotisations reçues et des assurances de rentes immédiates ou différées.

Ce rapport décrit l'évolution des principaux agrégats démographiques et financiers de l'ensemble de ces organismes de prévoyance sociale⁵ pour l'exercice 2023, sauf pour le secteur mutualiste pour lequel les données communiquées par les mutuelles sous le contrôle de l'Autorité concernent l'exercice 2022.

³ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

⁴ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques et financières concernant ces deux derniers régimes, qui ne sont pas encore disponibles.

⁵ Pour la CMR, le présent rapport décrit uniquement, et sauf mention contraire, le régime CMR-RPC. Pour la CNSS, il englobe les trois branches de la sécurité sociale (branche long terme, Allocations familiales et la branche court terme).

C. Faits marquants

- 15 juin 2023** Création d'un régime d'assurance maladie obligatoire de base dédié aux personnes capables de s'acquitter de leurs cotisations et n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée (AMO-ACHAMIL). La création de ce régime intervient dans le cadre de la généralisation de la couverture médicale à toute la population marocaine.
- 7 septembre 2023** Modification du dahir n° 1-57-187 du 12 novembre 1963 portant statut de la mutualité par la loi n° 39-22, par l'ajout des sociétés mutualistes constituées dans la Sûreté Nationale aux mutuelles visées par les dispositions de l'article 32 de ce dahir, auxquelles l'administration peut accorder des dérogations aux dispositions dudit dahir. Cette modification a pour effet de retirer la Société fraternelle de secours mutuels et orphelinats du personnel de la Sûreté Nationale (SFSMOPSN) du champ de contrôle de l'ACAPS.
- 4 décembre 2023** Annulation, dans certaines conditions, des créances de la Caisse nationale de sécurité sociale au titre de l'AMO, relatives aux cotisations, majorations, frais de poursuites et amendes, dues par les catégories de professionnels, travailleurs indépendants et les personnes non-salariées exerçant une activité libérale. Cette loi intervient face à l'accumulation de dettes, des arriérés et des amendes, ainsi qu'à la suspension des prestations au profit des assurés concernés et leurs ayants droit. Elle a pour objectif d'améliorer le recouvrement des cotisations de ces catégories d'assurés.
- 4 décembre 2023** Création de la Haute autorité de la santé par la loi n° 07-22 du 30 novembre 2023, qui intervient dans le cadre du renforcement de la gouvernance et de la qualité du système de santé, conformément à la loi-cadre n° 06-22 relative au système national de santé.

D. Environnement national⁶

En 2023, la croissance économique nationale a connu un redressement important, porté par la relance du secteur touristique, l'essor des industries manufacturières exportatrices comme l'automobile et l'aéronautique, ainsi que la reprise de la consommation privée. Cette dynamique s'est maintenue malgré un contexte difficile, marqué par un ralentissement économique mondial, une inflation élevée et les répercussions du séisme survenu dans la région d'Al Haouz. L'inflation a progressivement diminué après un pic à 10,1 % en février 2023, pour atteindre 3,4 % en décembre, bien qu'elle reste élevée avec une moyenne annuelle de 6,1 %, contre 6,6 % en 2022, principalement en raison de la hausse des prix des produits alimentaires.

Au titre de la même année, la population en âge de travailler (15 ans et plus) a atteint 27,9 millions de personnes, dont 12,2 millions économiquement actives, correspondant à un taux d'activité de 43,6%, en baisse de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte d'une hausse de 1,8% du nombre d'actifs en milieu urbain, d'une baisse de 3,5% en milieu rural, et d'une augmentation de 1,4% de la population en âge d'activité. Sur la période 2022-2023, le nombre de chômeurs a progressé de 138 mille personnes, passant de 1,4 million à 1,6 million, soit une hausse de 10%. Le taux de chômage est ainsi passé de 11,8% à 13,0%, avec des disparités notables entre zones urbaines (de 15,8% à 16,8%) et rurales (de 5,2% à 6,3%). Ce taux reste particulièrement élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans (35,8%), les diplômés (19,7%) et les femmes (18,3%), soulignant la persistance des défis en matière d'emploi pour ces segments de la population.

En 2023, le déficit budgétaire s'est réduit, s'établissant à 62,8 milliards de dirhams, soit 4,4% du produit intérieur brut (PIB), un niveau légèrement inférieur à l'objectif de 4,5 % du PIB fixé par la loi de Finances de 2023, et une baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2022, où il atteignait 5,4 %. Cette amélioration est due à la bonne performance des recettes, aussi bien fiscales que non fiscales, permettant d'accélérer les investissements dans certains projets structurants comme le programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation, de couvrir des dépenses exceptionnelles pour soutenir le pouvoir d'achat et stimuler l'économie, et d'assurer une assistance aux sinistrés du séisme d'Al-Haouz. Cependant, le Trésor continue d'enregistrer un besoin de financement qui s'est établi à 72,1 milliards de dirhams en 2023.

L'encours des bons du Trésor a progressé de 5,0%, atteignant 699,4 milliards de dirhams en 2023, contre 666,0 milliards en 2022. Parallèlement, l'encours de la dette privée a augmenté de 3,1% à la fin de 2023, totalisant près de 255,9 milliards de dirhams. La capitalisation boursière a atteint 626,1 milliards de dirhams, en hausse de 11,6% par rapport à l'année précédente.

Indicateurs Clés de l'environnement économique et financier

PIB au prix courant	1.463,4 Mds Dhs (+5,2%)	Encours des adjudications du Trésor (%PIB)	47,8%
Taux d'activité	43,6% (-0,7 point)	Dette privée interne (%PIB)	17,5%
Taux de chômage	13,0% (+1,2 points)	Capitalisation boursière (%PIB)	42,8%
Taux d'inflation	6,1% (-0,5 points)		

⁶ Sources des indicateurs : HCP et Rapport annuel de Bank Al Maghrib 2023

Partie I

Secteur de la
retraite

A. Démographie

1. Régimes de base

En 2023, le nombre d'employeurs adhérents aux régimes de retraite de base a atteint 336,8 milliers, enregistrant une augmentation de 5,1 % par rapport à 2022. Dans le secteur privé, 24,1 % des employeurs proviennent du secteur du commerce, suivis par 17,8 % dans les services et 15,7 % dans la construction.

Les régimes de retraite de base couvrent ainsi 4,8 millions d'actifs cotisants, dont un tiers de femmes. Les salariés du secteur privé affiliés à la CNSS ont atteint 4,0 millions, en hausse de 4,1 % par rapport à l'année précédente. Le régime général du RCAR et le CMR-RPC ont également vu leurs effectifs de cotisants augmenter, respectivement de 1,0 % et 2,1 %, atteignant 125,1 milliers et 731,6 milliers, contre 123,9 milliers et 716,6 milliers l'année précédente. En ce qui concerne les nouveaux affiliés, les trois régimes ont comptabilisé un total de 840,0 mille nouveaux actifs cotisants, dont la majorité (92,7 %) sont affiliés à la CNSS.

La population des pensionnés des régimes de base a augmenté de 4,8% par rapport à l'année précédente, atteignant un total de 1,4 million de personnes. Parmi ces bénéficiaires, 68,6% sont des retraités principaux, 26,5% sont des conjoints survivants et 4,9% sont des orphelins. Les femmes représentent 24,5 % des retraités. La majorité des pensionnés est couverte par la CNSS, avec une part de 55,9%, tandis que le CMR-RPC, le RCAR-RG et les régimes internes en assurent respectivement 32,8%, 10,4% et 0,9%. En ce qui concerne les nouveaux retraités, leur nombre a légèrement diminué de 0,7% par rapport à l'année précédente, s'élevant à 68,3 milliers. La CNSS couvre également la majorité de ces nouveaux retraités, avec une part de 65,6 %, tandis que le CMR-RPC, le RCAR-RG et les régimes internes couvrent respectivement 26,3 %, 7,5 % et 0,6% de cet effectif.

Le taux de couverture des régimes de base pour la population active occupée a augmenté de 2,4 points par rapport à 2022, atteignant 49,1 %. Cette évolution résulte d'une hausse de 3,7 % du nombre d'actifs cotisants, combinée à une diminution de 1,5 % de la population active occupée entre les deux années.

En 2023, le rapport démographique moyen des régimes de retraite se situait à 5,0 actifs cotisants pour chaque retraité. Ce ratio est de 7,5 pour la CNSS, tandis qu'il n'est que de 2,1 pour le CMR-RPC, 1,3 pour le RCAR-RG et 0,5 pour les régimes internes.

Figure 1 : Effectifs des actifs et des retraités des régimes de base (en milliers)

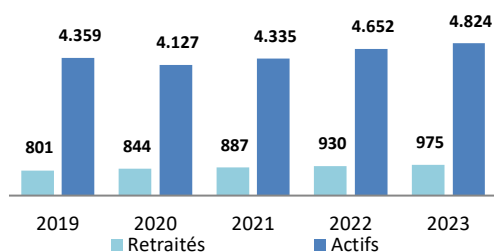
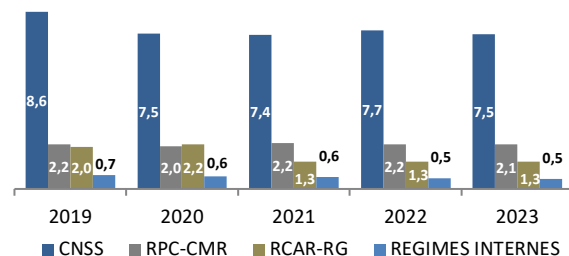


Figure 2 : Rapport démographique des régimes de base



Indicateurs Clés de la démographie des régimes de retraite de base

Adhérents	336,8 mille (+5,1%)	Retraités principaux	975,0 mille (+4,9%)
Actifs cotisants	4,8 millions (+3,7%)	Nouveaux retraités	68,3 mille (-0,7%)
Nouveaux actifs cotisants	840,0 mille (+0,2%)	Taux de couverture	49,1 % (+2,4points)
Bénéficiaires	1,4 million (+4,8%)	Rapport démographique	5,0 actifs pour un retraité

2. Régimes complémentaires⁷

En 2023, les régimes de retraite complémentaires comptaient 35,4 milliers d'employeurs affiliés, dont 98,6 % étaient inscrits à la CIMR, soit 34,9 mille adhérents. La couverture complémentaire incluait 460,2 milliers d'actifs cotisants, dont 31,8 % étaient des femmes. La CIMR représentait la majorité de ces actifs, avec 93,5 % de l'effectif, marquant une hausse de 5,1% par rapport à 2022. Les nouveaux cotisants se sont élevés à 52,7 milliers en 2023, dont 94,0 % sont affiliés à la CIMR.

Parmi les assurés de la CNSS, ceux des activités financières et d'assurance bénéficiant d'une couverture complémentaire CIMR représentaient 76,4% des salariés couverts de ce secteur, tandis que seuls 0,8% des salariés du secteur agricole (y compris la sylviculture et la pêche) avaient une couverture complémentaire. En comparaison, 20,1% des salariés du secteur du commerce et 16,9% de ceux de l'industrie manufacturière affiliés à la CNSS bénéficiaient de cette couverture. Concernant le régime général du RCAR, 23,9% des affiliés avaient une couverture complémentaire auprès du RCAR-RC.

Le nombre total de bénéficiaires des régimes de retraite complémentaires s'élevait à 215,3 milliers en 2023, marquant une hausse de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Parmi eux, 94,7% relevaient de la CIMR. La majorité, soit 73,4%, étaient des retraités principaux, tandis que les conjoints survivants et les orphelins représentaient respectivement 26,1% et 0,5%. Parmi les retraités principaux, 10,9% des affiliés au régime de base RCAR-RG percevaient une pension complémentaire, contre 27,8% dans le secteur privé.

En 2023, les régimes complémentaires affichaient un rapport démographique de 2,9 actifs cotisants pour chaque retraité à la CIMR et de 3,0 au RCAR-RC.

Figure 3 : Effectifs des actifs et des retraités des régimes complémentaires (en milliers)

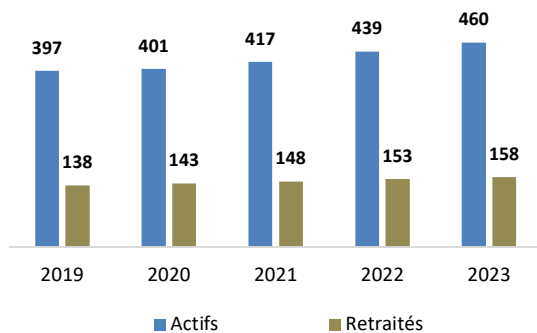
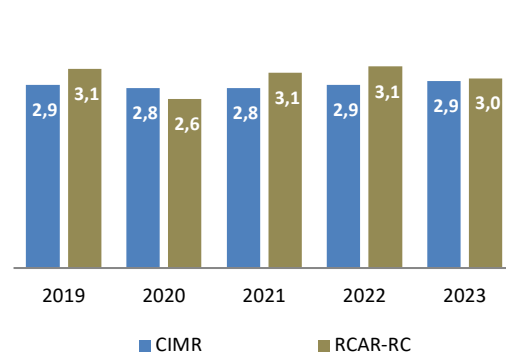


Figure 4 : Rapport démographique des régimes de retraite complémentaires



Indicateurs Clés de la démographie des régimes de retraite complémentaires

Actifs cotisants	460,2 mille (+4,8%)	Taux de couverture complémentaire des actifs des régimes de base	11,2% (+0,1 point)
Bénéficiaires	215,3 mille (+3,2%)	Taux de couverture complémentaire des retraités des régimes de base	25,3% (-0,6 point)
Retraités principaux	158,0 mille (+3,5%)	Rapport démographique	2,9 actifs pour un retraité

⁷ L'ACAPS ne dispose pas des données démographiques du régime ATTACKMILI. L'analyse dans cette section se limite au régime de la CIMR et au RCAR-RC

B. Données financières

1. Régimes de base

En 2023, les cotisations des régimes de base ont connu une augmentation de 4,7% par rapport à l'année précédente, atteignant 67,3 milliards de dirhams. Dans le détail, les cotisations du régime général de la CNSS s'élevaient à 34,9 milliards de dirhams, suivi par le CMR-RPC avec 28,9 milliards de dirhams, puis le RCAR-RG à 3,3 milliards de dirhams, et enfin les régimes internes à 252,6 millions de dirhams.

En ce qui concerne les prestations versées par l'ensemble des régimes, elles ont totalisé 74,6 milliards de dirhams, en hausse de 3,7% par rapport à 2022. Cette somme inclut 37,0 milliards de dirhams pour le CMR-RPC, 28,4 milliards pour le régime général de la CNSS, 7,7 milliards pour le RCAR-RG et 1,5 milliard pour les deux régimes internes.

Comme l'année précédente, les régimes de retraite de base ont montré des soldes techniques déficitaires, excepté la CNSS, qui a enregistré un excédent de 6,5 milliards de dirhams. Le CMR-RPC affichait un déficit technique de 8,2 milliards de dirhams, tandis que celui du RCAR-RG s'élevait à 4,4 milliards de dirhams.

Les soldes globaux⁸ des régimes de retraite de base ont suivi une tendance similaire aux soldes techniques. La CNSS a ainsi enregistré un excédent de 8,1 milliards de dirhams. Le CMR-RPC présentait un déficit de 5,0 milliards de dirhams, tandis que le RCAR-RG a réussi à réduire son déficit, passant de 4,7 milliards de dirhams en 2022 à 662,5 millions en 2023, grâce à une performance financière de 5,1 milliards de dirhams.

Les réserves des régimes de retraite de base se sont élevées à 262,2 milliards de dirhams en 2023, contre 259,9 milliards en 2022, marquant une augmentation de 0,9%. Les réserves du régime CMR-RPC ont diminué de 1,9 % pour atteindre 69,7 milliards de dirhams, tandis que celles du RCAR-RG ont augmenté de 2,3% atteignant 111,0 milliards de dirhams. La CNSS, pour sa part, disposait d'une réserve de 77,3 milliards de dirhams.

Les placements effectués par les régimes de base ont atteint 252,0 milliards de dirhams, avec une prépondérance des valeurs de taux représentant 43,6%. Ils sont suivis par les dépôts en comptes indisponibles, qui constituent 28,8%, et par les actions et parts sociales, avec une part de 18,7%.

Figure 5 : Cotisations et prestations des régimes de base (en milliards de dirhams)

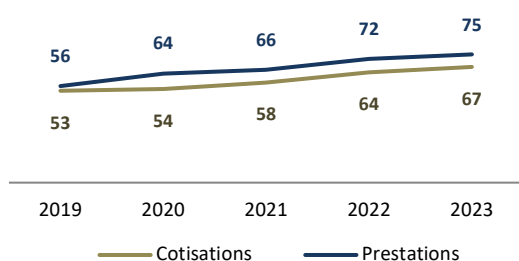
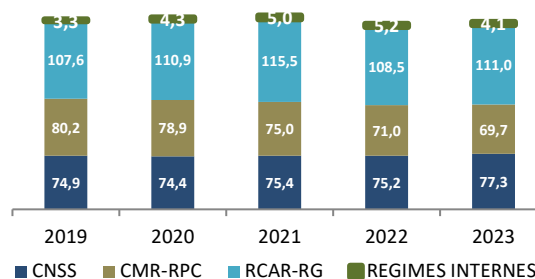


Figure 6 : Evolution des réserves des régimes de base (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières des régimes de base

Ressources	91,6 Mds Dh (+4,4%)	Solde technique	-7,3 Mds Dh (-4,4%)
Cotisations	67,3 Mds Dh (+4,7%)	Solde financier	11,0 Mds Dh (+97,2%)
Dépenses	92,0 Mds Dh (-5,4%)	Solde global	2,7 Mds Dh (-187,2%)
Prestations	74,6 Mds Dh (+3,7%)	Réserves	262,2 Mds Dh (+0,9%)

⁸ Solde global = solde technique + solde financier – frais de gestion

2. Régimes complémentaires

En 2023, les régimes complémentaires ont collecté 11,6 milliards de dirhams de cotisations, en hausse de 1,1 milliard de dirhams par rapport à l'année précédente. La CIMR a reçu 94,9% de ce total, tandis que le RCAR-RC et le régime ATTAKMILI en ont reçu 3,9% et 1,2% respectivement. Les prestations ont également progressé de 6,2% par rapport à l'année 2022 pour atteindre un montant global de 7,0 milliards de dirhams, réparti entre les régimes à hauteur de 6,8 milliards pour la CIMR, 136,9 millions pour le RCAR-RC et 56,0 millions pour le régime ATTAKMILI.

Ces régimes ont continué de dégager des soldes techniques excédentaires en 2023, totalisant 4,7 milliards de dirhams. La CIMR a enregistré un excédent technique de 4,3 milliards de dirhams, alors que le RCAR-RC et le régime ATTAKMILI ont réalisé des excédents techniques de 321,2 millions et 81,3 millions de dirhams respectivement. Le solde financier de ces régimes est également demeuré positif, atteignant 2,5 milliards de dirhams, contre 2,9 milliards en 2022. Au total, le solde global des régimes complémentaires a été de 6,9 milliards de dirhams, dont 6,4 milliards pour la CIMR. Les soldes globaux du RCAR-RC et du régime ATTAKMILI se sont élevés à 350,6 millions et 106,0 millions respectivement.

Les réserves ont augmenté de 3,6% en 2023, passant de 75,2 milliards de dirhams à 77,9 milliards. Les réserves de la CIMR représentent 96,6% de ce montant avec 75,2 milliards de dirhams, tandis que celles du RCAR-RC et du régime ATTAKMILI ont atteint respectivement 2,1 milliards et 511,7 millions de dirhams. Les placements réalisés au titre de l'année 2023 ont totalisé un montant de 83,3 milliards de dirhams, en hausse de 9,7% par rapport à 2022. Ces placements se composent principalement de 47,1% d'actions et parts sociales, suivies par des valeurs de taux représentant 42,9%.

Figure 7 : Cotisations et prestations des régimes complémentaires (en milliards de dirhams)

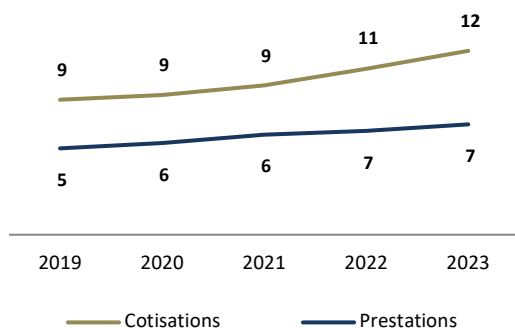
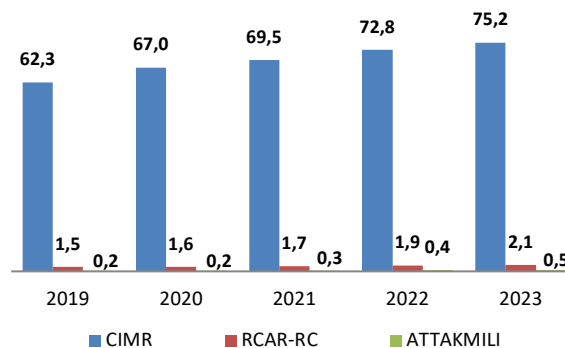


Figure 8 : Evolution des réserves des régimes complémentaires (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières des régimes de retraite complémentaires

Ressources	16,3 Mds Dh (+14,2%)	Solde technique	4,7 Mds Dh (+18,1%)
Cotisations	11,6 Mds Dh (+10,7%)	Solde financier	2,5 Mds Dh (-14,0%)
Dépenses	7,1 Mds Dh (-29,7%)	Solde global	6,9 Mds Dh (+5,4 %)
Prestations	7,0 Mds Dh (+6,2%)	Réserves	77,9 Mds Dh (+3,6%)

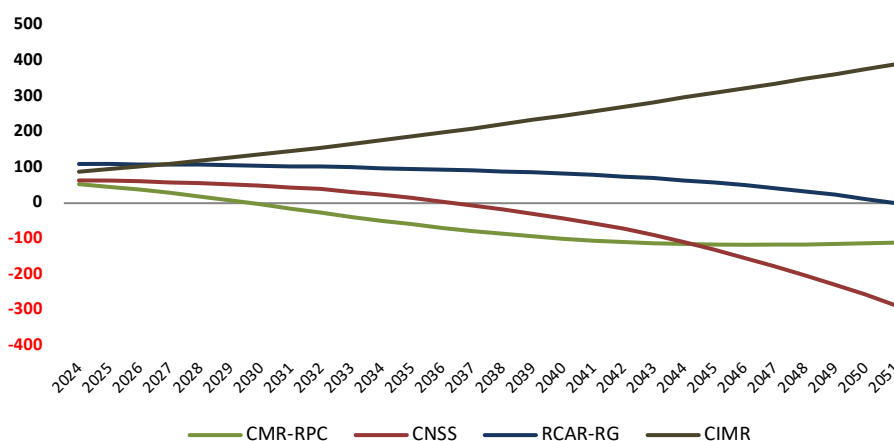
C. Pérennité financière

Les perspectives à long terme des deux régimes du secteur public, le CMR-RPC et le RCAR-RG, restent préoccupantes malgré la revalorisation des salaires prévue dans le cadre du dialogue social. Pour le régime CMR-RPC, cette hausse améliorerait le taux de préfinancement à 89 % (+5 points) et réduirait le taux de cotisation d'équilibre à 32 % (-2,8 points), mais ne prolongerait ses réserves que de 2 à 3 ans. Le RCAR-RG verrait une légère amélioration de sa trésorerie, mais la sous-tarifcation du régime affaiblirait ses équilibres à long terme. Une réforme systémique est nécessaire, le régime CMR-RPC étant pénalisé par les droits acquis avant sa réforme paramétrique de 2016 et le RCAR par un rapport prestations/cotisations dépassant 140 %, générant chaque année de nouveaux engagements non couverts.

La branche à long terme de la CNSS a dégagé un excédent de 3,7 milliards de dirhams en 2023, en hausse de 2,2 milliards par rapport à 2022, grâce à la progression des cotisations. Cependant, avec un taux de préfinancement de 64 %, elle reste sous-tarifée. La réduction de la durée minimale de cotisation (de 3240 à 1320 jours) pourrait accélérer l'épuisement des réserves. Cependant, les paramètres actuels offrent encore une marge de manœuvre pour garantir sa pérennité à long terme. Une réforme paramétrique est nécessaire pour ajuster le taux de cotisation, repousser l'âge de la retraite et revoir l'acquisition des droits, afin d'assurer un équilibre financier et une meilleure équité entre cotisants.

Les évaluations actuarielles confirment la pérennité de la CIMR sur l'ensemble de la période de projection. Le taux de préfinancement en régime ouvert s'établit à 124 %, contre 120 % en 2022, et demeure largement supérieur au seuil réglementaire de 100 %, permettant ainsi la poursuite de la croissance de ses réserves.

Figure 9 : Projection des réserves des régimes de retraite (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés de la pérennité financière des régimes de retraite

	Année du premier déficit global	Année d'épuisement des réserves
CMR-RPC	2015	2031
RCAR-RG	2022	2051
CNSS (LT)	2024	2037
CIMR	Non enregistré	Non enregistré

Partie II

Assurance maladie
obligatoire de base
et secteur de la
mutualité

A. Assurance maladie obligatoire de base

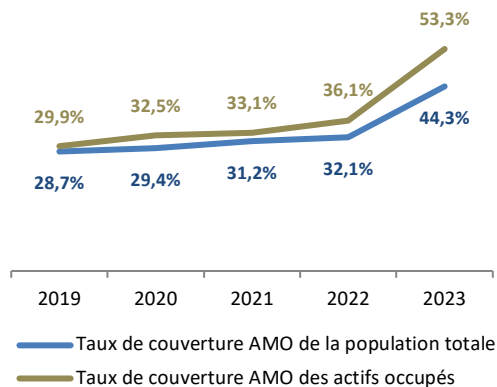
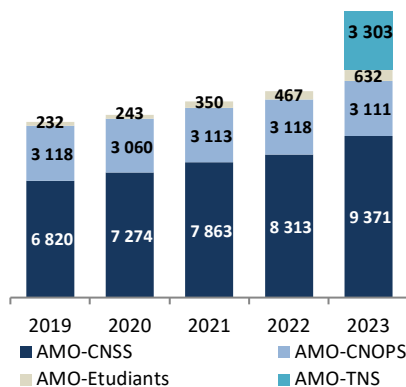
1. Démographie⁹

En 2023, la population couverte¹⁰ par l'AMO a atteint 16,4 millions de personnes, soit 44,3% de la population marocaine, enregistrant une progression de 38,0% par rapport à l'année précédente à la suite de l'intégration des données du régime AMO-TNS. Parmi les bénéficiaires, 57,1% sont affiliés au régime AMO-CNSS, tandis que 19,0 % relèvent du régime AMO-CNOPS. Le régime AMO-TNS couvre 3,3 millions de personnes, représentant 20,1% du total des bénéficiaires. Concernant le régime des étudiants, 632,0 mille assurés étaient couverts en 2023, contre 467,4 mille en 2022, soit 3,8% de l'ensemble des bénéficiaires.

Les assurés représentent 45,7% de la population couverte par l'AMO, soit 7,5 millions de personnes. Parmi eux, 50,1% sont affiliés au régime AMO-CNSS, contre 18,8% pour l'AMO-CNOPS. Les assurés au titre de l'AMO-TNS et de l'AMO-Étudiants constituent respectivement 22,7 % et 8,4% de l'effectif total des assurés. L'effectif des assurés actifs s'élève à 5,6 millions de personnes, soit 53,3% de la population active occupée. L'effectif des titulaires de pensions (retraités et conjoints survivants) a atteint 1,2 million, représentant 16,3% des assurés AMO.

En 2023, l'effectif global des ayants droit de l'AMO, comprenant les conjoints et les enfants à charge, s'est élevé à 8,9 millions d'individus. Parmi ces ayants droit, 68,6% sont des enfants et 31,4% sont des conjoints. En termes de répartition, 63,0% de ces personnes à charge sont affiliées à l'AMO-CNSS, tandis que 19,1% relèvent de l'AMO-CNOPS et 17,9% de l'AMO-TNS.

Figure 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires de l'AMO (en milliers) Figure 11 : Evolution des taux de couverture de l'AMO



Indicateurs Clés des données démographiques de l'AMO

Bénéficiaires	16,4 millions (+38,0 %)	Ayants droit	8,9 millions (+39,6 %)
Actifs	5,6 millions (+45,2 %)	Taux de couverture AMO de la population totale	44,3 % (+12,2 points)
Pensionnés	1,2 million (+5,7 %)		

⁹ Hors AMO-TADAMON & AMO-ACHAMIL à cause de l'indisponibilité des données.

¹⁰ La population des adhérents, des conjoints et des enfants à charge.

2. Données financières¹¹

En 2023, les cotisations des régimes AMO ont totalisé 20,7 milliards de dirhams, contre 18,7 milliards de dirhams en 2022, marquant une progression de 10,7%. Les cotisations à l'AMO-CNSS constituent 54,1% de ce total, avec un montant de 11,2 milliards de dirhams, soit une hausse de 12,5 % par rapport à l'année précédente. Les cotisations des autres régimes se sont élevées à 6,3 milliards de dirhams pour l'AMO-CNOPS, 3,0 milliards de dirhams pour l'AMO-TNS et 224,7 millions de dirhams pour l'AMO-Étudiants.

Les prestations des régimes AMO ont atteint 16,2 milliards de dirhams, contre 13,8 milliards de dirhams l'année précédente, soit une augmentation de 17,5%. Ces prestations se répartissent ainsi : 7,2 milliards de dirhams pour l'AMO-CNOPS, 7,3 milliards de dirhams pour l'AMO-CNSS, 1,5 milliard de dirhams pour l'AMO-TNS et 197,3 millions de dirhams pour l'AMO-Étudiants.

Le solde technique¹² du régime AMO-CNOPS est resté déficitaire en 2023, atteignant -906,8 millions de dirhams, en dégradation par rapport aux - 539,9 millions enregistrés en 2022. En parallèle, le régime AMO-CNSS a enregistré un solde technique excédentaire de 3,9 milliards de dirhams, soit une hausse de 11,7% par rapport à l'année précédente. Le régime AMO-TNS a affiché un solde technique de 1,5 milliard de dirhams en 2023. Les soldes globaux¹³ ont été de -1,3 milliard de dirhams pour l'AMO-CNOPS, 3,6 milliards pour l'AMO-CNSS et -270,5 millions pour l'AMO-TNS. Le régime AMO-Étudiants a enregistré un solde technique¹⁴ de 27,5 millions de dirhams et un solde global de 18,2 millions, contre respectivement 19,5 millions et 12,3 millions en 2022.

Les réserves techniques des régimes ont atteint 54,4 milliards de dirhams, en hausse de 5,4% par rapport à l'exercice précédent. La réserve de sécurité, qui représente 93,6 % des réserves techniques, s'est élevée à 50,9 milliards de dirhams en 2023. Les placements affectés en représentation de ces réserves, principalement composés de titres de taux, ont totalisé un montant de 50,9 milliards de dirhams, contre 51,5 milliards en 2022. Les titres et valeurs du Trésor, hors OPCVM obligataires, constituent 18,7 % de ces placements, soit 9,6 milliards de dirhams.

Figure 12 : Evolution des cotisations et des prestations des régimes AMO (en milliards de dirhams)

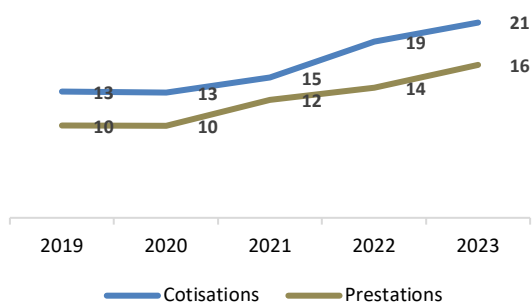
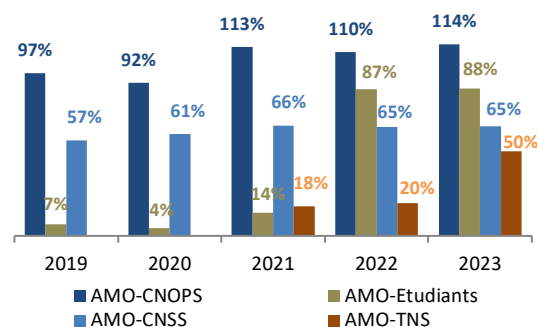


Figure 13 : Evolution du rapport Prestations et frais / Cotisations des régimes AMO



Indicateurs Clés des données financières de l'AMO

Cotisations	20,7 Mds Dh (+10,7 %)	Solde global	+2,1 Mds Dh (-24,6%)
Prestations et frais	16,2 Mds Dh (+17,5%)	Réserves techniques	54,4 Mds Dh (+5,4 %)

¹¹ Il s'agit des régimes AMO-CNOPS, AMO-CNSS, AMO-TNS et AMO-Étudiants.

¹² Cotisations moins prestations et frais

¹³ Solde global = Ressources – Dépenses

¹⁴ Hors dotation à la réserve de sécurité

3. Pérennité financière

Au cours des dix prochaines années, les dépenses et les frais du régime AMO-CNOPS devraient enregistrer une augmentation annuelle moyenne de 5,6 %, atteignant 12,4 milliards de dirhams d'ici 2033, tandis que les cotisations ne progresseraient que de 3,5 % par an, se chiffrant à 8,9 milliards de dirhams. Cette situation entraînerait des déficits techniques pour le régime tout au long de la période de projection. En 2024, ce déficit s'élèverait à 879,3 millions de dirhams, avec une aggravation annuelle qui le portera à 3,5 milliards de dirhams en 2033. Le solde global sera également déficitaire durant cette période, commençant à -1,1 milliard de dirhams en 2024 et se détériorant pour atteindre -4,1 milliards de dirhams en 2033. Au total, le déficit cumulé sur les dix prochaines années pourrait atteindre 24,0 milliards de dirhams. Selon les évaluations actuarielles, la réserve de sécurité s'épuiserait en 2027-2028.

Sur l'horizon de projection, les cotisations du régime AMO-CNSS atteindraient 15,9 milliards de dirhams en 2033 contre 15,5 milliards de prestations et frais. Ces dernières évolueraient en moyenne annuelle de 8,1% contre 4,9% pour les cotisations induisant un solde technique excédentaire mais en baisse sur la période de projection. D'autre part, les produits financiers importants qui seraient réalisés par le régime permettraient de stabiliser le solde global sur toute la période de projection qui se situerait à 998,0 millions de dirhams en 2033.

Figure 14 : Evolution du solde global des régimes AMO en milliards de dirhams

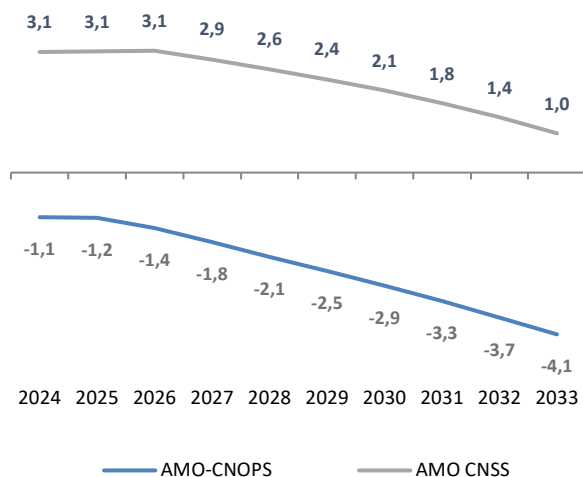
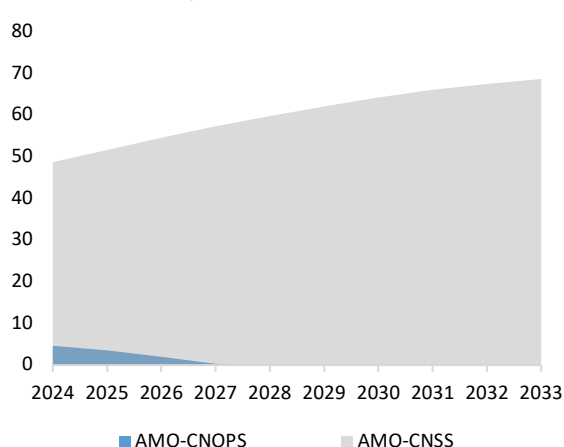


Figure 15 : Projection des réserves des régimes AMO (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés de la pérennité financière des régimes AMO

	AMO-CNOPS	AMO-CNSS
Année du premier déficit global	2021	Non enregistré
Année d'épuisement de la réserve de sécurité	2027-2028	Non enregistré
Soldes cumulés sur la période 2024-2033 (en milliards de dirhams)	-24,0	23,3

B. Secteur de la mutualité¹⁵

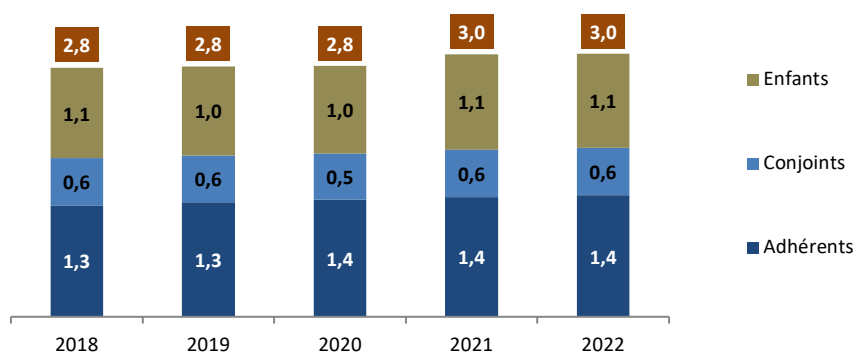
1. Démographie

À la fin de l'année 2022, la population couverte par les sociétés mutualistes a augmenté de 0,2% par rapport à 2021, atteignant ainsi 3,0 millions de bénéficiaires. Parmi eux, l'effectif des adhérents (actifs et pensionnés) s'élève à 1,4 million, soit 47,8% des bénéficiaires, contre un effectif de 1,7 million de personnes à charge. Ces dernières sont composées de 1,1 million d'enfants, représentant 37,1% du total des bénéficiaires, et de 560,9 mille conjoints, soit 18,8 % des bénéficiaires du secteur. Les actifs représentent 56,7% des adhérents avec un effectif de 808,7 mille personnes, marquant une progression de 1,7 % par rapport à 2021. Cette augmentation est de 1,3% pour les retraités, dont l'effectif atteint 405,8 mille personnes, auxquels s'ajoutent 91,3 mille conjoints et orphelins survivants.

Les sociétés mutualistes offrant une couverture médicale de base couvrent 7,6 % des bénéficiaires du secteur, soit 245,9 mille personnes, dont 111,5 mille adhérents et 134,4 mille personnes à charge. Parmi les adhérents, les actifs constituent 74,9%, soit 83,5 mille personnes.

Les caisses autonomes, responsables de la couverture des risques liés à la vieillesse, aux accidents, à l'invalidité et au décès, comptent 1,2 million d'adhérents, soit 86,7% de l'ensemble des adhérents aux sociétés mutualistes. Les actifs adhérents sont au nombre de 818,7 mille, en hausse de 1,9% par rapport à 2021, ce qui représente 66,2% du total des adhérents. Ils sont suivis des retraités, au nombre de 378,2 mille personnes, et de 40,1 mille conjoints et orphelins survivants.

Figure 16 : Evolution du nombre des bénéficiaires des sociétés mutualistes (en millions)



Indicateurs Clés des données démographiques du secteur mutualiste

Sociétés mutualistes		Caisses autonomes	
Bénéficiaires	3,0 millions (+0,2 %)	Adhérents	1,2 million (+1,3%)
Adhérents	1,4 million (+1,7%)	Actifs	818,7 mille (+1,9%)
Actifs	808,7 mille (+1,7%)	Pensionnés	418,3 mille (retraités + conjoints et orphelins survivants)
Pensionnés	525,5 mille (+1,8%)		
Ayants droit	1,7 million (-0,9%)		

2. Données financières

En 2022, les cotisations perçues par les sociétés mutualistes ont totalisé 2,6 milliards de dirhams. Parmi celles-ci, 1,0 milliard de dirhams concernent la couverture médicale de base, tandis que 898,5 millions

¹⁵ Ce chapitre retrace la progression survenue en 2022 des indicateurs démographiques et financiers des sociétés mutualistes soumises au contrôle de l'Autorité qui lui ont communiqué leurs données, à savoir : CMCAS, CMIM, MAMT, MAS, MDII, MGBM, MGEN, MGPAP, MGPT, MNA, MODEP, MPBP, MPSC, MUPRAS, MUGEPHAR, MUSMODEP, MUSFAAM, OMFAM et SFSMOPSN.

de dirhams sont attribués à la couverture médicale complémentaire. Les caisses autonomes ont, quant à elles, collecté 694,0 millions de dirhams, représentant 26,9% du total des cotisations du secteur. En ce qui concerne la répartition des cotisations, les contributions patronales ont constitué 22,0% des cotisations totales, tandis que les salariés et les pensionnés ont respectivement contribué à hauteur de 54,6% et 15,1%.

Les prestations pour le même exercice se sont élevées à 2,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8,5% par rapport à 2021. Parmi ces prestations, 1,4 milliard de dirhams ont été allouées aux maladies, dont 927,8 millions de dirhams pour la couverture de base et 515,7 millions pour la couverture complémentaire. Les caisses autonomes ont, de leur côté, couvert des prestations pour un montant total de 501,6 millions de dirhams.

En 2022, les sociétés mutualistes offrant une couverture de base ont pris en charge 74,4% des dépenses de santé de leurs bénéficiaires, tandis que la couverture complémentaire des dépenses a représenté 9,3%. Les charges d'exploitation du secteur se sont élevées à 588,9 millions de dirhams, soit 19,5% des dépenses totales, en comparaison avec 18,6% l'année précédente.

Le secteur a enregistré un solde technique excédentaire de 482,6 millions de dirhams. Avec un solde financier excédentaire de 138,3 millions de dirhams, le solde global s'est établi à 133,9 millions de dirhams, contre 401,2 millions de dirhams l'année précédente. Les fonds de réserves et réserves techniques constitués par les sociétés mutualistes ont atteint 7,4 milliards de dirhams.

Figure 17 : Evolution du solde technique et du solde global des sociétés mutualistes (en millions de dirhams)

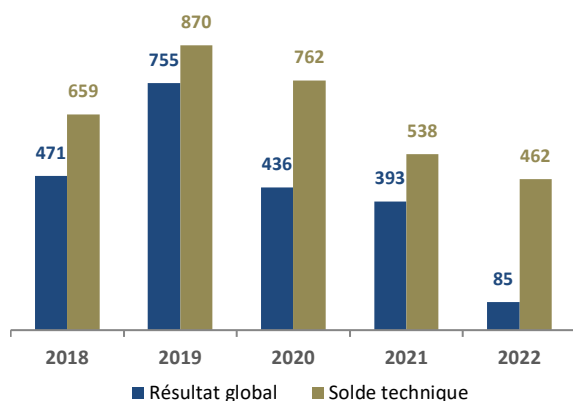
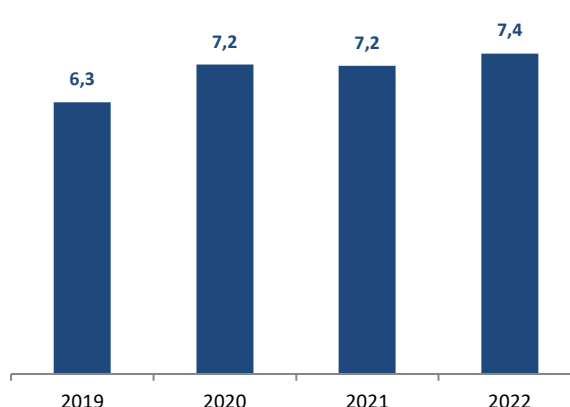


Figure 18 : Evolution des fonds de réserves des sociétés mutualistes (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières du secteur mutualiste

Cotisations	2,6 Mds Dhs (+4,1%)	Solde financier	0,14 Mds Dhs (-45,4%)
Prestations et frais	2,1 Mds Dhs (+8,5%)	Solde global	0,13 Mds Dhs (-66,6%)
Charges d'exploitation	0,6 Mds Dhs (+19,5%)	Fonds de réserves	7,4 Mds Dhs (+3,9%)
Solde technique	0,48 Mds Dhs (-11,6%)		

Partie III

Caisse Nationale
de Retraites et
d'Assurances

Partie III : Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances¹⁶

1. Démographie

En 2023, le nombre de bénéficiaires des prestations de la CNRA a atteint 3,7 millions de personnes, contre 378,2 mille en 2022. Cette forte augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de bénéficiaires dans le cadre de la gestion conventionnelle pour le compte de l'État et de tiers, qui a enregistré 3,6 millions de bénéficiaires en 2023, contre 240,5 mille en 2022. Cette évolution est notamment attribuable à l'inclusion du programme TAYSSIR, au soutien accordé aux victimes du séisme ainsi qu'à la mise en œuvre des aides sociales directes. S'agissant des activités de gestion propre, le nombre de bénéficiaires est passé de 137,7 mille en 2022 à 136,5 mille en 2023, soit une légère baisse de 0,9 %.

Pour ce qui est de la gestion propre des rentes¹⁷ de la CNRA, le nombre de rentiers s'est élevé à 92,3 mille bénéficiaires, avec une progression de 2,6% par rapport à 2022. Parmi eux, 71,8% perçoivent des rentes allouées en compensation d'accidents du travail, représentant un effectif de 66,2 mille personnes. Les rentiers touchant des compensations pour des accidents de circulation représentent 16,6% des bénéficiaires, soit 15,3 mille personnes. Enfin les rentes allouées pour maladies professionnelles et pour accidents de droit commun comptabilisent respectivement 7,6 mille et 3,1 mille bénéficiaires en 2023, soit des parts de 8,2% et 3,4% de l'ensemble des rentiers de la caisse.

Le nombre d'assurés des produits de retraite de la caisse a atteint 113,4 mille personnes, enregistrant une hausse de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cet effectif inclut 67,0% d'assurés du produit complémentaire RECORE, soit 75,9 mille personnes, 23,9 % d'assurés du produit Addamane Al Hirafi, et 9,1% d'assurés des autres produits d'assurance souscrits. Les nouveaux assurés inscrits en 2023 sont au nombre de 11,1 mille, dont 84,2 % sont affiliés au produit RECORE. Le nombre total de bénéficiaires de rentes a atteint 28,7 mille (dont 1,5 mille nouveaux bénéficiaires), en recul de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette population est composée à 84,1% de bénéficiaires rattachés à l'OCP, représentant un effectif de 24,1 mille personnes. Par ailleurs, le nombre des ayants droit des produits d'assurance souscrits s'est élevé en 2023 à 15,6 mille bénéficiaires, marquant une progression de 21,5% par rapport à 2022. Les nouveaux ayants droit s'élèvent à 3,2 mille personnes, contre 237 personnes intégrées l'année précédente. Les ayants droit de l'OCP constituent 93,4% de l'effectif total des ayants droit.

Figure 19 : Evolution du nombre des rentiers AT/MP, AC et ADC (en milliers)

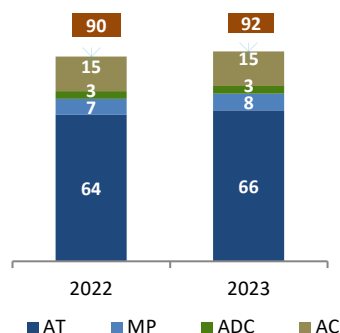
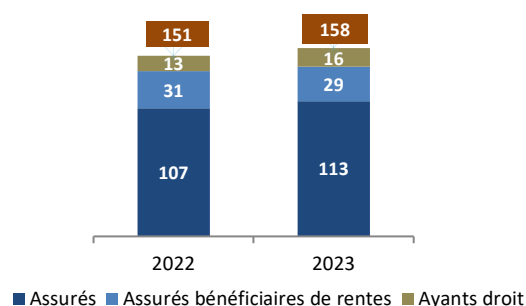


Figure 20 : Evolution du nombre des assurés, des bénéficiaires de rentes et des ayants droit des assurances consenties (en milliers)



Indicateurs démographiques

Rentiers	92,3 mille (+2,6%)	Assurés bénéficiaires de rentes	24,1 mille (-12,0 %)
Assurés aux produits de retraite	113,4 mille (+5,7 %)	Ayants droit des assurés	15,6 mille (+21,5 %)

¹⁶ Hors gestion du RCAR

¹⁷ Il s'agit des rentes en réparation des accidents de travail ou maladies professionnelles, des accidents de droit commun et des accidents de la circulation.

2. Données financières

Les capitaux, primes et cotisations perçus par la caisse ont augmenté de 2,3 % par rapport à 2022, atteignant ainsi 2,7 milliards de dirhams. Les capitaux constitutifs des rentes pour les accidents de travail, les maladies professionnelles (AT/MP), les accidents de droit commun (ADC) et les accidents de la circulation (AC) en représentent 32,4 %, soit 864,3 millions de dirhams. Quant à l'activité de retraite de la CNRA, les primes émises ont atteint 1,7 milliard de dirhams, principalement alimentées par les cotisations du régime de retraite complémentaire « RECORE », qui constituent 90,7 % des cotisations de cette activité et 61,3 % de l'ensemble des cotisations et capitaux constitutifs perçus par la caisse.

Les prestations et frais payés par la CNRA ont totalisé 2,4 milliards de dirhams en 2023, contre 1,9 milliard en 2022. Les prestations relatives aux rentes AT/MP, ADC et AC se sont élevées à 615,8 millions de dirhams, représentant 25,6% du total des prestations de la caisse, tandis que les prestations de retraite ont constitué 74,1 % du total, soit un montant de 1,8 milliard de dirhams. Parmi ces prestations de retraite, celles du régime complémentaire « RECORE » et du produit de la caisse interne de retraites de l'OCP (CIR OCP) représentent 88,5 % des prestations de cette activité. En 2023, la variation des provisions pour les assurances souscrites s'est établie à 907,6 millions de dirhams, contre 3,3 milliards en 2022. Grâce à un solde financier de 880,9 millions de dirhams, la caisse a dégagé un excédent global de 134,7 millions de dirhams, marquant une nette amélioration par rapport au déficit de 421,6 millions de dirhams de l'année précédente.

La gestion des opérations pour le compte de l'État et de tiers a généré des produits d'exploitation de 51,5 millions de dirhams, contre des charges techniques d'exploitation de 42,3 millions de dirhams, dégagant ainsi un excédent technique de 9,2 millions de dirhams. Les prestations versées au titre de cette gestion ont atteint un montant de 4,7 milliards de dirhams¹⁸, en forte augmentation par rapport aux 1,2 milliard de dirhams enregistrés en 2022.

Le montant des provisions techniques a atteint 25,5 milliards de dirhams, en progression de 3,8% par rapport à 2022. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des provisions mathématiques, qui représentent 97,8% du total des provisions. Les placements affectés en contrepartie de ces provisions sont majoritairement composés de titres de taux, représentant 87,2%, suivis par les placements immobiliers, représentant 11,8%.

Figure 21 : Evolution des primes et capitaux constitutifs et des prestations de la CNRA (en milliards de dirhams)

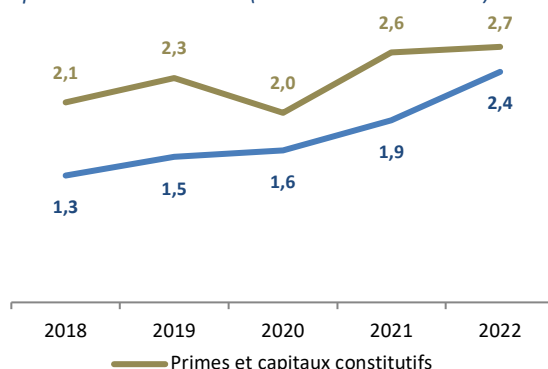
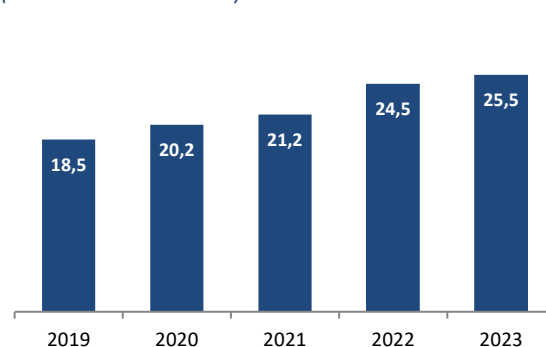


Figure 22 : Evolution des provisions techniques de la CNRA (en milliards de dirhams)



Indicateurs financiers

Cotisations	2,7 Mds Dhs (+2,3%)	Solde global	0,13 Mds Dh (-132,0%)
Prestations et frais payés	2,4 Mds Dh (+26,4%)	Provisions techniques	25,5 Mds Dh (+3,8%)

¹⁸ Source : rapport d'activité de la CNRA

Partie IV

Cahier
Statistique

Partie IV : Cahier statistique

A. Secteur de la retraite

Tableau 1. Evolution des actifs cotisants des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	2.709.612	2.872.426	2.995.726	3.101.861	3.283.679	3.379.000	3.465.685	3.544.463	3.308.545	3.503.903	3.810.852	3.966.055
CMR-RPC	668.415	660.561	672.036	661.923	649.023	657.855	645.839	635.525	626.066	706.950	716.644	731.628
RCAR-RG	126.217	120.705	115.138	113.689	107.935	126.700	152.645	172.884	187.175	118.649	123.924	125.128
REGIMES INTERNES	8.664	8.357	7.871	7.608	7.266	6.814	6.189	5.759	5.343	5.053	4.754	4.378
TOTAL	3.512.908	3.662.049	3.790.771	3.885.081	4.047.903	4.170.369	4.270.358	4.358.631	4.127.129	4.334.555	4.656.174	4.827.189

Tableau 2. Evolution des bénéficiaires des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RETRAITES	533.938	560.868	600.707	642.741	686.408	722.878	767.029	800.912	843.536	887.308	929.703	975.000
CNSS	287.215	300.576	321.036	335.564	351.815	373.834	393.790	413.717	441.785	470.789	497.202	531.202
CMR-RPC	177.868	190.052	205.102	229.433	252.619	262.871	283.845	293.933	306.021	318.368	331.735	341.292
RCAR-RG	63.058	64.173	68.173	70.993	74.882	78.681	81.297	84.792	86.965	89.254	91.656	93.170
REGIMES INTERNES	5.797	6.067	6.396	6.751	7.092	7.492	8.097	8.470	8.765	8.897	9.110	9.336
CONJOINTS	245.628	251.353	264.763	267.781	273.627	291.506	298.883	312.108	337.008	353.538	356.698	376.027
CNSS	142.744	146.380	152.520	152.197	157.003	164.872	169.837	176.968	190.722	202.676	206.530	216.702
CMR-RPC	66.002	67.165	73.445	75.648	74.385	83.915	85.306	90.270	100.189	102.707	100.752	109.406
RCAR-RG	34.876	35.745	36.665	37.686	39.897	40.319	41.297	42.425	43.593	45.589	46.766	47.169
REGIMES INTERNES	2.006	2.063	2.133	2.250	2.342	2.400	2.443	2.445	2.504	2.566	2.650	2.750
ORPHELINS	29.742	28.069	25.896	26.532	24.903	25.062	24.611	58.662	61.069	70.926	69.467	69.730
CNSS	5.550	5.356	5.218	4.650	4.669	4.669	4.669	37.342	37.342	45.906	46.948	46.889
CMR-RPC	16.113	14.939	13.144	14.333	13.004	13.611	12.973	14.351	17.003	18.062	15.288	15.783
RCAR-RG	8.079	7.774	7.534	7.549	7.230	6.782	6.969	6.922	6.671	6.907	7.134	6.965
REGIMES INTERNES	0	0	0	0	0	0	0	47	53	51	97	93
TOTAL	809.308	840.290	891.366	937.054	988.100	1.039.446	1.090.523	1.171.682	1.241.613	1.311.772	1.355.868	1.420.757

Tableau 3. Couverture des actifs occupés par les régimes de base

En millions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Salariés secteur public (CMR, RCAR et RI)	1,07	1,09	1,1	1,1	1,1	1,1	1,11	1,12	1,16	1,18	1,21	1,24
Salariés secteur privé couverts par la CNSS	2,71	2,87	3	3,1	3,38	3,38	3,43	3,54	3,31	3,5	3,81	3,97
Salariés secteur privé non couverts (évasion sociale)	0,85	0,83	0,75	0,8	0,5	0,77	0,78	0,83	0,87	0,81	0,63	1,04
Non-salariés	5,97	5,9	5,92	5,85	5,68	5,45	5,49	5,48	5,2	5,19	5,10	4,35
Actifs occupés	10,61	10,69	10,76	10,84	10,66	10,7	10,81	10,98	10,54	10,77	10,75	10,59
Actifs occupés couverts	3,78	3,96	4,09	4,2	4,48	4,48	4,54	4,66	4,47	4,68	5,02	5,20
Taux de couverture des RB	35,7%	37,1%	38,1%	38,7%	42,0%	41,9%	42,0%	42,5%	42,4%	43,5%	46,7%	49,12%

Tableau 4. Rapport démographique des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	9,43	9,56	9,33	9,24	9,33	9,04	8,80	8,57	7,49	7,44	7,66	7,47
CMR-RPC	3,76	3,48	3,28	2,89	2,57	2,50	2,28	2,16	2,05	2,22	2,16	2,14
RCAR-RG	2,00	1,88	1,69	1,52	1,44	1,61	1,88	2,04	2,15	1,33	1,35	1,34
REGIMES INTERNES	1,49	1,38	1,23	1,13	1,02	0,91	0,76	0,68	0,61	0,57	0,52	0,47
Ensemble des régimes	6,58	6,53	6,31	6,04	5,90	5,77	5,57	5,44	4,89	4,89	5,01	4,95

Tableau 5. Effectif des cotisants des régimes complémentaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	297.817	304.193	315.595	320.315	333.646	348.431	360.069	375.469	379.879	389.920	409.354	430.265
RCAR-RC	17.757	18.403	20.181	20.506	21.504	22.620	23.653	21.442	21.123	27.257	29.992	29.968
TOTAL	315.574	322.596	335.776	340.821	355.150	371.051	383.722	396.911	401.002	417.177	439.346	460.233

Tableau 6. Effectif des bénéficiaires des régimes complémentaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RETRAITES	101.966	107.834	112.475	117.476	122.447	128.238	132.781	138.154	143.053	147.729	152.669	158.023
CIMR	100.632	106.359	110.128	114.399	118.511	123.386	126.965	131.252	135.065	138.795	143.140	147.898
RCAR-RC	1.334	1.475	2.347	3.077	3.936	4.852	5.816	6.902	7.988	8.934	9.529	10.125
CONJOINTS	43.471	44.160	42.817	44.299	45.739	47.370	47.871	49.286	51.104	53.543	55.012	56.282
CIMR	43.370	44.045	42.682	44.136	45.563	47.128	47.601	48.944	50.688	52.969	54.314	55.414
RCAR-RC	101	115	135	163	176	242	270	342	416	574	698	868
ORPHELINS	391	398	394	453	486	515	558	640	688	725	968	1021
CIMR	320	321	313	328	361	356	384	425	434	469	516	536
RCAR-RC	71	77	81	125	125	159	174	215	254	256	452	485
TOTAL	145.828	152.392	155.686	162.228	168.672	176.106	181.210	188.080	194.845	201.997	208.649	215.326

Tableau 7. Taux de couverture complémentaire (Actifs)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	10,99%	10,59%	10,5%	10,3%	10,2%	10,3%	10,4%	10,6%	11,5%	11,1%	10,7%	10,8%
RCAR-RC	14,07%	15,25%	17,5%	18,0%	19,9%	13,9%	12,5%	12,4%	11,3%	13,5%	24,2%	23,9%

Tableau 8. Taux de couverture complémentaire (Retraités)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	35,0%	35,4%	34,3%	34,1%	33,7%	33,0%	32,2%	31,7%	30,6%	29,5%	28,8%	27,8%
RCAR-RC	2,1%	2,3%	3,4%	4,3%	5,2%	6,1%	7,1%	8,1%	9,2%	10,0%	10,4%	10,9%

Tableau 9. Rapport démographique des régimes complémentaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	2,96	2,86	2,87	2,80	2,82	2,82	2,82	2,86	2,81	2,81	2,86	2,91
RCAR-RC	13,31	12,48	8,60	6,66	5,46	5,15	3,27	3,11	2,64	3,05	3,15	2,96
TOTAL	3,11	3,01	3,00	2,92	2,92	2,91	2,88	2,87	2,80	2,82	2,88	2,91

Tableau 10. Cotisations des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	17.728,2	17.836,1	19.444,3	20.249,8	22.892,5	23.479,7	24.549,3	26.149,2	24.700,0	28.518,1	30.704,6	34.870,4
CMR-RPC	14.944,8	15.483,0	15.878,6	15.879,0	16.510,6	18.661,9	20.338,3	23.349,0	25.285,3	25.493,2	29.994,2	28.855,7
RCAR-RG	3.456,7	2.212,5	2.272,8	2.307,7	2.915,7	2.652,4	3.312,3	3.581,6	4.052,0	3.799,7	3.237,9	3.308,4
REGIMES INTERNES	344,5	335,7	327,3	320,2	315,2	312,3	503,9	344,8	337,2	332,0	323,1	252,6
TOTAL	36.474,3	35.867,3	37.923,0	38.756,7	42.634,0	45.106,3	48.703,9	53.424,5	54.374,5	58.143,0	64.259,7	67.287,1

Tableau 11. Prestations des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	11.588,7	12.841,3	13.609,7	14.652,3	14.607,8	15.750,0	17.296,9	20.026,6	22.917,3	23.994,3	28.094,5	28.352,8
CMR-RPC	12.983,1	14.704,0	16.742,1	18.500,7	21.210,5	24.222,8	26.335,6	28.600,7	32.646,6	33.210,9	35.010,1	37.048,4
RCAR-RG	3.693,5	4.021,7	4.364,1	4.741,3	5.067,7	5.456,3	5.818,7	6.277,9	6.689,7	7.087,9	7.354,6	7.687,9
REGIMES INTERNES	732,9	748,2	839,3	898,9	1.010,8	1.034,5	1.175,3	1.244,8	1.316,2	1.370,4	1.424,5	1.485,5
TOTAL	28.998,2	32.315,2	35.555,1	38.793,2	41.896,9	46.463,5	50.626,5	56.150,0	63.569,9	65.663,4	71.883,7	74.574,6

Tableau 12. Soldes techniques des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	6.139,5	4.994,8	5.834,7	5.597,5	8.284,6	7.729,7	7.252,4	6.122,6	1.782,7	4.523,7	2.610,0	6.517,6
CMR-RPC	1.961,7	779,0	-863,5	-2.621,7	-4.699,9	-5.560,9	-5.997,2	-5.251,7	-7.361,4	-7.717,6	-5.015,9	-8.192,7
RCAR-RG	-236,8	-1.809,2	5.737,6	-2.427,0	-2.152,0	-2.803,9	-2.506,4	-2.696,3	-2.637,7	-3.288,2	-4.116,8	-4.379,5
REGIMES INTERNES	-388,4	-412,5	-512,0	-578,7	-695,6	-722,2	-671,4	-900,0	-979,0	-1.038,4	-1.101,4	-1.232,8
TOTAL	7.476,0	3.552,1	10.196,8	-29,9	737,1	-1.357,2	-1.922,6	-2.725,5	-9.195,4	-7.520,4	-7.624,0	- 7.287,4

Tableau 13. Soldes financiers des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	1.466,0	1.687,2	2.014,7	1.993,5	2.124,6	2.259,2	2.389,8	2.474,2	2.550,0	2.374,7	2.082,2	2.326,3
CMR-RPC	1.705,6	2.188,2	5.011,2	2.156,3	3.110,2	3.916,2	3.329,9	3.990,5	3.555,9	3.850,2	3.831,9	3.326,9
RCAR-RG	484,6	1.804,4	4.183,3	2.012,5	4.248,2	6.312,9	6.107,6	6.000,2	7.427,5	6.460,8	-523,0	5.137,0
REGIMES INTERNES	85,2	39,5	133,3	225,4	142,1	143,8	149,1	162,6	177,3	181,1	174,3	186,8
TOTAL	3.741,5	5.719,3	11.342,5	6.387,8	9.625,1	12.632,1	11.976,4	12.627,4	13.710,7	12.866,7	5.565,4	10.977,2

Tableau 14. Soldes globaux des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	6.427,8	5.400,6	5.478,1	5.455,0	9.832,9	9.415,5	9.054,7	8.046,9	3.709,1	6.255,6	3.924,7	8.074,1
CMR-RPC	3.571,0	2.878,4	4.057,1	-545,8	-1.655,8	-1.715,8	-2.757,5	-1.357,6	-3.891,9	-4.073,7	-1.326,6	-5.006,2
RCAR-RG	158,9	-94,8	9.837,2	-502,9	2.012,4	3.434,0	3.522,1	3.222,6	4.710,2	3.090,9	-4.735,6	662,5
REGIMES INTERNES	-306,0	-376,2	-382,0	-356,7	-557,1	-583,8	-527,7	-743,0	-807,4	-863,5	-934,2	-1.052,1
TOTAL	9.851,7	7.808,0	18.990,4	4.049,6	9.632,4	10.549,9	9.291,6	9.168,9	3.720,0	4.409,3	-3.071,7	2.678,2

Tableau 15. Réserves des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNSS	40.927,7	45.536,9	48.359,0	53.468,6	58.233,3	65.111,6	70.357,6	74.926,0	74.425,7	75.386,3	75.154,9	77.327,2
CMR-RPC	77.753,5	81.222,3	85.020,7	85.229,4	86.161,0	84.716,7	82.925,9	80.206,3	78.903,8	74.977,5	71.025,9	69.696,4
RCAR-RG	82.263,0	82.245,8	94.561,8	94.228,6	96.177,7	98.090,8	105.229,0	107.586,2	110.894,5	115.548,5	108.540,7	111.005,1
REGIMES INTERNES	2.484,0	2.518,0	2.568,0	2.623,0	2.764,6	2.895,1	3.091,9	3.267,8	4.317,2	5.018,6	5.205,0	4.147,0
TOTAL	203.428,1	211.523,0	230.509,5	235.549,6	243.336,5	250.814,2	261.604,4	265.986,4	268.541,2	270.930,9	259.926,6	262.175,7

Tableau 16. Placements des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Placements immobiliers	1.922,7	1.888,6	1.861,3	1.855,1	1.832,6	1.424,2	2.230,9	8.311,9	10.263,2	13.200,4	14.264,3	19.551,3
Valeurs taux	130.369,1	134.067,7	143.334,9	149.197,5	149.923,9	151.295,8	153.624,2	144.349,4	135.883,6	121.001,3	116.292,7	109.954,3
Actions et parts sociales	37.317,0	38.733,6	41.001,4	39.224,1	34.402,7	38.679,2	43.548,7	42.313,9	45.238,6	44.843,1	46.381,2	47.055,7
Prêts et effets assimilés	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1,5	0,0	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Dépôts en comptes indisponibles	30.870,9	36.236,2	37.701,2	40.616,1	52.200,4	54.454,3	53.486,1	64.295,3	70.419,5	75.424,3	71.188,8	72.638,9
Autres placements	126,6	99,9	49,4	96,8	51,1	411,1	1622,7	53,1	565,3	5.690,3	3.294,2	2.837,9
TOTAL	200.606,3	211.026,1	223.948,2	230.989,6	238.412,1	246.266,0	254.512,5	259.324,8	262.371,4	260.160,7	251.422,5	252.039,3

Tableau 17. Cotisations des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	5.282,4	5.324,2	5.843,1	6.076,4	6.571,8	7.205,0	7.729,1	8.346,3	8.641,6	9.095,5	10.129,7	11.046,9
RCAR-RC	102,9	143,5	110,7	130,0	144,8	138,0	174,2	164,1	149,3	223,2	244,6	458,1
ATTAKMILI	10,3	14,4	18,4	18,1	20,9	26,5	44,9	38,5	50,2	117,9	142,5	137,2
TOTAL	5.395,6	5.482,1	5.972,3	6.224,5	6.737,5	7.369,4	7.948,3	8.548,9	8.841,1	9.436,6	10.516,8	11.642,2

Tableau 18. Prestations des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	3.363,1	3.889,4	4.091,3	4.308,1	4.534,0	4.793,6	5.010,6	5.378,4	5.704,4	6.189,6	6.419,0	6.547,5
RCAR-RC	16,1	18,7	23,6	36,7	39,7	49,7	60,1	75,0	88,3	109,4	120,0	136,9
ATTAKMILI	2,3	3,4	6,6	5,2	8,2	12,4	14,4	14,5	15,7	23,7	38,3	56,0
TOTAL	3.381,5	3.911,5	4.121,5	4.350,0	4.581,9	4.855,7	5.085,0	5.467,9	5.808,5	6.322,7	6.577,4	6.988,0

Tableau 19. Soldes techniques des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	2.129,0	1.684,3	1.993,8	2.043,1	2.037,8	2.411,4	2.718,5	2.967,9	2.937,1	2.905,9	3.710,7	4.251,8
RCAR-RC	86,8	124,8	87,1	93,3	105,0	88,2	114,2	89,1	61,0	113,8	124,6	321,2
ATTAKMILI	12,1	11,0	11,8	12,9	12,8	14,1	30,5	24,1	34,5	94,1	104,1	81,3
TOTAL	2.227,9	1.820,1	2.092,7	2.149,3	2.155,6	2.513,7	2.863,2	3.081,0	3.032,6	3.113,9	3.939,4	4.654,3

Tableau 20. Soldes financiers des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	1.549,6	1.908,5	1.986,5	2.075,8	2.667,0	2.977,8	3.250,1	3.592,1	2.097,0	3.199,0	2.813,9	2.396,6
RCAR-RC	-0,1	-11,4	-8,5	2,7	80,1	30,5	36,7	32,9	58,8	43,1	18,6	32,9
ATTAKMILI	5,4	5,4	6,6	8,1	10,7	12,8	14,3	12,9	22,5	21,0	24,9	28,4
TOTAL	1.555,0	1.902,5	1.984,6	2.086,5	2.757,8	3.021,2	3.301,1	3.637,9	2.178,3	3.263,1	2.857,4	2.457,9

Tableau 21. Soldes globaux des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	3.593,9	3.507,6	3.886,9	4.025,4	4.611,2	5.290,0	5.867,6	6.450,1	4.922,1	5.980,6	6.262,7	6.424,6
RCAR-RC	82,2	108,5	74,2	89,1	179,5	113,9	145,7	118,8	116,0	152,5	139,7	350,6
ATTAKMILI	13,4	15,8	17,6	20,0	22,4	25,5	43,3	34,7	54,4	112,7	125,7	106,0
TOTAL	3.689,5	3.631,8	3.978,8	4.134,6	4.813,0	5.429,4	6.056,6	6.603,6	5.092,5	6.245,8	6.528,1	6.881,3

Tableau 22. Réserves des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIMR	28.444,0	31.986,0	35.961,0	40.004,0	44.728,2	50.299,4	56.038,4	62.252,4	67.020,2	69.533,7	72.846,8	75.232,4
RCAR-RC	556,4	704,8	798,3	907,0	1.006,5	1.180,9	1.321,0	1.462,0	1.561,8	1.729,3	1.920,5	2.120,8
ATTAKMILI	50,6	61,3	80,7	99,4	102,4	124,7	150,2	191,8	227,9	282,7	395,0	511,7
TOTAL	29.051,0	32.752,1	36.840,1	41.010,3	45.837,1	51.605,0	57.509,6	63.906,3	68.809,9	71.545,6	75.162,3	77.864,9

Tableau 23. Placements des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Placements immobiliers	36,5	87,5	92,6	142,6	1.153,1	1.289,8	1.340,5	1.526,1	1.804,7	5.407,2	7.219,9	8.111,1
Valeurs taux	12.775,5	14.749,6	9.469,1	11.826,0	15.844,4	15.809,7	26.903,2	30.032,3	32.603,7	30.761,3	31.764,7	35.741,5
Actions et parts sociales	13.661,6	15.199,3	24.057,7	26.511,8	22.443,6	23.637,7	26.231,6	29.465,5	31.393,5	35.558,8	36.781,1	39.217,1
Dépôts en comptes indisponibles	0,0	0,0	0,0	0,0	4.139,0	7.900,8	4,7	13,7	1,3	0,0	0,1	0,1
Autres placements	781,3	777,6	811,7	681,0	508,5	635,1	579,3	231,4	245,6	138,8	190,1	254,4
TOTAL	27.254,9	30.813,9	34.431,1	39.161,4	44.088,5	49.273,0	55.059,3	61.268,9	66.048,9	71.866,1	75.955,9	83.324,2

Tableau 24. Projections des soldes et réserves (en milliards de dirhams)

CMR-RPC	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082	2083
Solde technique	-11	-10	-10	-11	-11	-12	-12	-6	2	-14	-45	-58	-58	-58	-57
Solde global	-8	-8	-8	-9	-10	-11	-12	-7	2	-15	-45	-59	-59	-58	-58
Réserves	53	46	38	29	19	8	-3	-100	-113	-160	-507	-1 063	-1 122	-1 182	-1 240

CNSS	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082	2083
Solde technique	-2	-3	-3	-4	-4	-4	-5	-12	-26	-55	-131	-258	-271	-308	-325
Solde global	-1	-1	-2	-2	-3	-3	-4	-13	-28	-59	-137	-267	-281	-319	-336
Réserves	64	63	61	59	56	53	49	-42	-257	-698	-1 696	-3 786	-4 067	-4 386	-4 722

RCAR-RG	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082	2083
Solde technique	-5	-5	-5	-5	-6	-6	-6	-7	-12	-16	-19	-22	-22	-23	-23
Solde global	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-3	-11	-16	-19	-23	-23	-23	-24
Réserves	110	109	109	108	107	106	105	82	11	-133	-312	-521	-544	-568	-591

CIMR	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082	2083
Solde technique	3	3	3	3	3	3	3	2	-2	-6	-6	-3	-3	-2	-2
Solde global	7	7	8	8	8	9	9	12	14	16	24	39	41	44	46
Réserves	88	95	103	111	119	128	137	245	375	522	719	1 035	1 077	1 120	1 166

Tableau 25. Indicateur de pérennité financière

Montants en milliards de dirhams	Année du premier déficit global	Année d'épuisement des réserves	Engagements non couverts
CMR-RPC	2015	2031	158
RCAR-RG	2022	2051	51
CNSS-LT	2024	2037	482
CIMR	Non enregistré	Non enregistré	-

B. Assurance maladie obligatoire de base¹⁹

Tableau 26. Bénéficiaires des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AMO-CNOPS	2.940.071	2.982.304	3.029.803	3.049.172	3.024.179	3.030.448	3.093.421	3.117.649	3.060.210	3.113.111	3.118.233	3.111.060
AMO-Etudiants					56.404	71.654	73.473	232.083	242.763	350.310	467.378	631.963
AMO-CNSS	3.563.166	4.525.084	4.900.480	5.200.162	5.542.770	5.959.649	6.378.316	6.820.335	7.273.904	7.862.664	8.313.481	9.370.811
AMO-TNS												3.302.935
Total bénéficiaires	6.503.237	7.507.388	7.930.283	8.249.334	8.623.353	9.061.751	9.545.210	10.170.067	10.576.877	11.326.085	11.899.092	16.416.769

Tableau 27. Assurés des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AMO-CNOPS	1.194.200	1.227.518	1.254.192	1.255.593	1.201.387	1.229.931	1.268.479	1313459	1.323.021	1.350.090	1.382.468	1.407.720
AMO-Etudiants	2.739	4.345	4.722	4629	60.999	76.678	78.289	235806	247.488	355.478	467.378	631.963
AMO-CNSS	1.577.715	2.002.094	2.143.187	2268244	2.390.787	2.594.200	2.788.397	2975239	3.175.634	3.339.045	3.657.920	3.751.501
AMO-TNS												1.704.075
Total assurés	2.774.654	3.233.957	3.402.101	3.528.466	3.653.173	3.900.809	4.135.165	4524504	4.746.143	5.044.613	5.507.766	7.495.259

Tableau 28. Ayants droit des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AMO-CNOPS	1.745.871	1.754.786	1.775.611	1.793.579	1.822.792	1.800.517	1.824.942	1.804.190	1.737.189	1.763.021	1.735.765	1.703.340
Conjoints	509.169	515.375	525.406	533.625	516.378	518.285	510.125	517.828	521.685	525.266	521.292	525.251
Enfants	1.236.702	1.239.411	1.250.205	1.259.954	1.306.414	1.282.232	1.314.817	1.286.362	1.215.504	1.237.755	1.214.473	1.178.089
AMO-CNSS	1.982.712	2.518.645	2.752.571	2.927.289	3.147.388	3.360.425	3.585.103	3.885.931	4.142.405	4.574.365	4.655.561	5.619.310
Conjoints	607.664	745.772	834.878	902.046	981.409	1.055.136	1.138.000	1.269.173	1.347.796	1.482.487	1.492.015	1.738.734
Enfants	1.375.048	1.772.873	1.917.693	2.025.243	2.165.979	2.305.289	2.447.103	2.616.758	2.794.609	3.091.878	3.163.546	3.880.576
AMO-TNS												1.598.860
Conjoints												536.554
Enfants												1.062.306
Total AMO	3.728.583	4.273.431	4.528.182	4.720.868	4.970.180	5.160.942	5.410.045	5.690.121	5.879.594	6.337.386	6.391.326	8.921.510

¹⁹ La démographie de l'AMO ne tient pas compte de données relatives à l'AMO-TADAMON à cause de leur indisponibilité.

Tableau 29. Taux de couverture de la population marocaine par l'AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Global	19,70%	22,80%	23,50%	24,20%	25,00%	26,00%	27,10%	28,70%	29,40%	31,20%	32,11%	44,28%
AMO-CNOPS	8,90%	9,10%	9,00%	8,90%	8,90%	8,90%	9,00%	9,40%	9,20%	9,50%	9,68%	10,10%
AMO-CNSS	10,80%	13,70%	14,50%	15,20%	16,10%	17,10%	18,10%	19,20%	20,20%	21,70%	22,44%	25,27%
AMO-TNS												8,9%

Tableau 30. Ressources de l'AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations	3.655,0	4.098,5	4.442,4	4.846,1	6.153,4	6.522,5	7.289,6	7.873,5	7.576,1	8.802,4	9.957,5	11.206,1
Cotisations patronales	2.188,3	2.749,8	2.907,4	3.142,3	4.056,0	4.256,7	4.739,0	5.027,9	4.728,8	5.288,5	5.922,6	6.748,0
Cotisations salariales	1.230,9	1.086,6	1.258,3	1.403,5	1.734,7	1.876,5	2.131,7	2.398,2	2.370,4	3.012,5	3.488,4	3.846,4
Cotisations des pensionnés	235,7	262,2	276,7	300,3	362,7	389,3	418,9	447,4	476,8	501,4	546,6	611,7
Autres cotisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits techniques d'exploitation	1.084,6	1.160,9	1.040,1	1.017,7	994,1	1.165,6	1.390,2	1.368,6	1.648,1	1.400,4	2.013,2	2.344,9
Produits des placements	276,2	36,8	51,3	132,8	428,4	242,2	90,4	115,0	158,7	282,3	316,9	165,4
Produits non techniques courants	-	280,8	337,9	496,2	500,6	559,4	727,2	793,4	921,3	972,2	1.205,5	859,1
Produits non techniques non courants	468,0	574,8	699,2	1.024,2	1.261,7	1.429,5	1.849,4	2.012,7	2.222,7	2.472,3	3.318,7	3.723,3
TOTAL	5.483,7	6.151,8	6.571,0	7.517,1	9.338,2	9.919,2	11.346,7	12.163,2	12.527,1	13.929,5	16.811,8	18.298,8

Tableau 31. Dépenses de l'AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations et frais	1.781,7	2.005,6	2.447,9	2.840,8	3.109,5	3.637,1	4.088,4	4.476,3	4.600,3	5.805,0	6.467,7	7.308,9
Prestations et frais payés	1.597,8	1.745,7	2.344,8	2.273,0	3.449,7	3.351,9	4.034,6	4.273,3	4.670,8	5.704,3	6.301,5	7.446,2
Variations des PPAP	146,8	220,4	37,9	498,2	-428,3	189,1	-52,3	90,6	-179,1	-143,3	166,2	-137,3
Dotation à la réserve de sécurité	37,1	39,5	65,3	69,6	88,1	96,1	106,2	112,4	108,6	244,1	0,0	0,0
Charges techniques d'exploitation	1.358,1	1.346,2	1.379,0	1.428,3	1.649,0	1.853,6	1.843,8	1.941,6	1.912,6	2.570,4	3.019,6	3.447,0
Charges des placements	6,35	13,94	10,00	10,24	91,46	40,1	9,9	54,0	36,0	220,3	203,3	145,4
Charges NT courantes	-	-	-	-	0,00	-	-	0,0	0,00	7,74	639,7	3,3
Charges NT non courantes	424,90	427,10	552,49	934,69	1.380,63	1.523,21	1.588,05	1.763,30	2.009,08	4.096,47	3.165,0	3.808,0
TOTAL	3.571,0	3.792,8	4.389,4	5.214,0	6.230,6	7.054,0	7.530,2	8.235,3	8.558,0	12.699,9	13.495,3	14.712,6

Tableau 32. Ressources de l'AMO-CNOPS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations	4.340,3	4.476,1	4.628,4	4.708,0	4.852,9	4.898,1	5.106,0	5.462,9	5.635,1	5.900,2	6.129,1	6.311,0
Cotisations patronales	1.934,0	1.980,6	2.032,1	2.048,2	2.079,7	2.063,7	2.140,3	2.291,0	2.345,3	2.450,0	2.538,8	2.606,8
Cotisations salariales	1.931,5	1.980,6	2.032,1	2.048,2	2.079,7	2.063,7	2.140,3	2.291,0	2.348,0	2.450,0	2.538,8	2.605,6
Cotisations des pensionnés	471,2	511,6	560,7	607,3	689,6	767,8	821,8	877,5	938,7	997,4	1.049,4	1.097,4
Autres cotisations	3,5	3,3	3,6	4,3	3,9	2,9	3,5	3,4	3,1	2,8	2,2	1,2
Produits techniques d'exploitation	1,8	3,2	10,0	0,1	2,0	5,4	5,7	6,3	6,6	5,1	9,8	13,4
Produits des placements	330,1	492,9	571,0	544,1	1.008,1	1.159,6	1.051,9	619,8	877,4	869,3	763,3	513,9
Produits NT courants	13,5	14,3	11,1	21,5	7,7	8,8	4,4	7,6	14,8	6,6	2,4	6,5
Produits NT non courants	5,0	2,5	2,0	2,4	1,4	3,9	2,8	10,3	0,6	4,0	4,2	2,6
TOTAL	4.690,8	4.989,0	5.222,5	5.276,1	5.872,1	6.075,8	6.170,7	6.107,0	6.534,5	6.785,2	6.908,8	6.847,5

Tableau 33. Dépenses de l'AMO-CNOPS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations et frais	3.504,1	3.776,9	4.009,9	4.322,6	4.800,1	4.910,7	5.075,9	5.314,2	5.158,6	6.645,6	6.723,1	7.217,8
Prestations et frais payés	3.510,7	3.507,5	4.096,3	4.320,4	4.343,5	5.036,6	4.961,9	5.137,1	4.860,9	6.530,0	5.861,8	7.453,3
Variations des PPAP	-70,9	242,1	-114,9	-46,8	376,6	-221,9	34,9	150,0	253,0	64,5	861,3	-235,5
Dotation à la réserve de sécurité	64,2	27,3	28,6	49,0	80,0	96,0	79,1	27,1	44,7	51,1	0	0,0
Charges techniques d'exploitation	286,3	243,9	264,4	325,1	279,6	294,4	308,6	335,3	351,1	365,2	373,1	401,8
Charges des placements	62,1	217,8	202,6	83,4	672,9	892,7	781,7	394,5	190,8	621,6	695,6	508,7
Charges NT courantes	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,5	0,0	0,2	0,1
Charges NT non courantes	5,0	2,5	2,0	105,7	0,7	0,4	7,3	0,7	12,6	663,4	0,7	0,5
TOTAL	3.857,9	4.241,3	4.478,9	4.836,7	5.753,3	6.098,3	6.173,6	6.044,6	5.713,7	8.295,9	7.792,5	8.128,9

Tableau 34. Ressources de l'AMO-ETUDIANTS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations					17,5	19,6	17,6	62,3	75,5	134,4	155,3	224,7
Cotisations patronales					17,1	19,8	17,5	62,2	75,5	134,4	155,2	224,7
Cotisations salariales					0,4	- 0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	-
Cotisations des pensionnés					-	-	-	-	-	-	-	-
Autres cotisations					-	-	-	-	-	-	-	-
Produits techniques d'exploitation					-	-	-	-	-	-	-	0,0
Produits des placements					-	0,2	0,8	1,7	3,8	10,8	14,0	19,9
Produits NT courants					2,0	1,6	1,2	0,9	1,4	1,3	0,4	0,2
Produits NT non courants					-	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0	0,1
TOTAL					19,5	21,6	19,7	64,9	80,7	146,5	169,7	244,8

Tableau 35. Dépenses de l'AMO-ETUDIANTS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations et frais					1,0	4,4	4,6	4,4	3,4	18,6	135,8	197,3
Prestations et frais payés					0,5	2,9	4,0	3,3	4,4	13,7	22,1	27,9
Variations des PPAP					0,4	1,4	0,5	0,7	-1,4	4,6	3,3	5,6
Dotation à la réserve de sécurité					0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	110,4	163,8
Charges techniques d'exploitation					3,3	7,7	8,0	8,7	10,1	9,7	9,8	10,1
Charges des placements					-	0,0	0,4	1,4	0,8	8,5	11,8	19,2
Charges NT courantes					-	-	-	-	-	-	-	0,0
Charges NT non courantes					-	-	-	-	-	-	-	0,0
TOTAL					4,3	12,2	13,0	14,5	14,3	36,8	157,4	226,6

Tableau 36. Ressources de l'AMO-TNS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations										65,8	2.467,7	2.969,7
Cotisations patronales										0,0	0,0	0,0
Cotisations salariales										65,8	2.467,0	2.969,7
Cotisations des pensionnés										0,0	0,0	0,0
Autres cotisations										0,0	0,0	0,0
Produits techniques d'exploitation										0,0	0,0	1.288,2
Produits des placements										0,0	0,0	0,0
Produits NT courants										0,0	1,0	3,0
Produits NT non courants										0,1	5,1	414,8
TOTAL										65,9	2.473,1	4.675,6

Tableau 37. Dépenses de l'AMO-TNS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations et frais										11,5	482,1	1.499,3
Prestations et frais payés										4,3	380,0	1.280,5
Variations des PPAP										7,0	102,1	218,8
Dotation à la réserve de sécurité										0,2	0,0	0,0
Charges techniques d'exploitation										25,8	1.646,0	3.149,6
Charges des placements										0,0	0,0	0,0
Charges NT courantes										0,0	0,0	0,0
Charges NT non courantes										0,0	0,0	297,1
TOTAL										37,3	2.128,0	4.946,1

Tableau 38. Soldes techniques des régimes AMO

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AMO-CNOPS	836,1	699,2	618,5	385,4	52,9	-12,6	30,1	148,7	476,5	-745,4	-593,9	-906,8
AMO- CNSS	1.873,3	2.093,0	1.994,5	2.005,4	3.043,8	2.885,5	3.201,2	3.397,2	2.975,8	2.997,4	3.489,8	3.897,2
AMO- Etudiants	-	-	-	-	16,5	15,1	13	57,9	72,1	115,8	19,5	27,5
AMO-TNS										54,3	1.984,9	1.470,4
Total	2.709,4	2.792,2	2.613,0	2.390,8	3.113,2	2.888,0	3.244,3	3.603,8	3.524,4	2.422,1	4.900,3	4.488,3

Tableau 39. Soldes financiers des régimes AMO

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AMO-CNOPS	281,2	289,3	379,5	482,2	342,9	274,9	273,7	232,2	700	253,5	69,2	10,8
AMO- CNSS	269,8	303,6	379,2	618,8	837,5	761,5	807,6	854,4	1.044,0	1.026,4	679,3	875,7
AMO- Etudiants	-	-	-	-	0	0,2	0,4	0,3	3	2,4	2,5	0,8
AMO-TNS										0,0	1,0	3,0
Total	551,0	592,9	758,7	1.101,0	1.180,5	1.036,5	1.081,7	1.086,8	1.747,1	1.282,2	752,1	890,3

Tableau 40. Soldes globaux des régimes AMO

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AMO-CNOPS	832,9	747,8	743,6	439,4	118,8	-22,6	-2,8	62,4	820,8	-1.510,7	-883,7	-1.281,4
AMO- CNSS	1.912,7	2.359,0	2.181,6	2.303,1	3.107,5	2.865,2	3.816,5	3.927,9	3.969,0	1.229,6	3.316,5	3.586,2
AMO- Etudiants	-	-	-	-	15,1	9,4	6,7	50,5	66,4	109,7	12,3	18,2
AMO-TNS										28,6	345,1	-270,5
Total	2.745,6	3.106,8	2.925,2	2.742,4	3.241,5	2.852,1	3.820,4	4.040,7	4.856,3	-142,8	2.790,1	2.052,6

Tableau 41. Réserves AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédents cumulés²⁰	12.323,9	14.682,8	16.864,4	19.167,5	22.366,4	25.230,6	29.047,1	32.972,9	37.558,3	38.787,9	3.316,5	3.586,2
Réserves techniques	775,2	1.035,1	1.138,3	1.706,1	1.365,9	1.651,1	1.704,9	1.907,9	1.837,4	1.938,1	40.892,2	44.071,4
PPAP	666,6	887,0	924,9	1.423,1	994,8	1.184,0	1.131,7	1.222,3	1.043,2	899,8	1.066,0	928,7
Réserve de sécurité	108,6	148,1	213,4	283,0	371,0	467,1	573,3	685,6	794,2	1.038,3	39.826,2	43.142,7
Total	13.099,0	15.718,0	18.002,7	20.873,5	23.732,3	26.881,7	30.752,0	34.880,9	39.395,7	40.726,0	44.208,7	47.657,7

Tableau 42. Réserves AMO-CNOPS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédents cumulés	5.037,1	5.766,6	6.491,6	6.930,9	7.049,8	7.027,2	7.024,4	7.086,8	7.910,3	6.399,6	-883,7	-1.281,4
Réserves techniques	1.710,7	1.980,1	1.893,8	1.896,0	2.352,6	2.226,7	2.340,7	2.517,8	2.815,5	2.931,1	10.191,9	9.072,7
PPAP	870,0	1.112,1	997,2	950,5	1.327,1	1.105,2	1.140,1	1.290,0	1.543,0	1.607,5	2.468,8	2.227,8
Réserve de sécurité	840,7	868,0	896,5	945,5	1.025,5	1.121,5	1.200,6	1.227,7	1.272,4	1.323,6	7.723,1	6.844,9
Total	6.747,9	7.746,8	8.385,3	8.826,9	9.402,4	9.253,9	9.365,1	9.604,5	10.725,8	9.330,6	9.308,2	7.791,3

Tableau 43. Réserves AMO-ETUDIANTS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédents cumulés					19,6	29,0	35,7	86,1	152,6	262,3	12,3	20,6
Réserves techniques					0,6	2,0	2,6	3,7	2,6	7,5	383,5	552,9
PPAP					0,4	1,8	2,3	3,1	1,6	6,2	9,5	15,1
Réserve de sécurité					0,1	0,2	0,3	0,6	1,0	1,3	374	537,8
Total					20,1	31,0	38,3	89,8	155,2	269,8	395,8	573,5

Tableau 44. Réserves AMO-TNS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédents cumulés										38,4	344,8	-270,5
Réserves techniques										7,2	147,7	711,3
PPAP										7,0	109,1	327,9
Réserve de sécurité										0,2	38,6	383,5
Total										45,6	492,6	440,9

²⁰ Correspond aux Excédents non affectés à partir de 2022 à la suite de l'entrée en vigueur de la circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale par intérim PS/9/21 du 26 septembre 2021, relative à l'organisation financière de l'assurance maladie obligatoire de base et aux documents à produire par les organismes gestionnaires de cette assurance.

C. Secteur de la mutualité

Tableau 45. Bénéficiaires des sociétés mutualistes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs	832.494	855.818	869.007	875.935	890.560	851.677	862.200	866.779	865.551	877.392	892.248
Retraités	222.937	231.711	247.545	268.713	304.547	336.686	362.038	387.240	406.499	425.106	431.244
Conjoints survivants	65.868	68.278	70.879	74.180	77.415	79.573	82.461	86.769	91.868	91.264	94.276
Autres	2.052	2.159	2.238	2.353	2.421	3.222	4.248	2.396	10.005	9.994	9.748
Total adhérents	1.123.352	1.157.965	1.189.669	1.221.181	1.274.943	1.271.158	1.310.947	1.343.184	1.373.923	1.403.756	1.427.516
Conjoints	468.260	481.231	494.000	506.929	528.355	559.653	553.308	554.860	548.275	558.496	560.902
Enfants	975.894	990.226	1008.640	1.026.369	1.054.200	1.096.988	1.059.622	1.046.866	1.031.078	1.124.838	1.107.913
Total ayants droit	1.444.154	1.471.456	1.502.640	1.533.298	1.582.555	1.656.641	1.613.223	1.602.019	1.579.646	1.683.334	1.668.815
Total bénéficiaires	2.476.200	2.534.465	2.589.301	2.645.548	2.758.911	2.828.880	2.823.886	2.841.958	2.842.791	2.977.751	2.984.396

Tableau 46. Adhérents des caisses autonomes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs	707.764	728.990	760.690	765.501	754.381	791.535	807.815	809.621	793.588	803.718	818.729
Retraités	179.778	188.011	213.743	234.591	264.564	306.968	328.935	351.818	360.158	376.827	378.191
Conjoints survivants	30.875	32.391	33.945	34.482	36.605	42.673	44.831	40.101	40.810	39.399	39.016
Autres	1.554	1.642	1.702	1.784	1.855	1.919	2.909	973	1.000	1.025	1.048
Total adhérents	919.971	951.034	1.010.081	1.036.358	1.057.405	1.143.095	1.184.490	1.202.513	1.195.556	1.220.969	1.236.984

Tableau 47. Ressources des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations	2.079,5	2.186,5	2.185,7	2.329,9	2.253,8	2.266,2	2.351,7	2.500,6	2.528,1	2.482,7	2.583,3
Cotisations patronales	664,0	691,0	675,2	703,5	631,6	632,9	658,7	751,5	688,0	543,5	568,9
Cotisations - Couverture de base	394,4	419,1	402,4	427,6	443,8	447,7	459,4	540,4	474,4	464,4	489,9
Cotisations - Couverture complémentaire	178,9	179,2	178,2	179,3	165,8	163,7	177,4	189,2	190,2	54,1	53,5
Cotisations - Caisses autonomes	90,7	92,6	94,6	96,6	21,9	21,4	21,9	21,9	23,5	24,9	25,5
Cotisations salariales	1.203,1	1.244,0	1.247,8	1.339,9	1.284,3	1.275,6	1.301,8	1.305,8	1.335,3	1.379,9	1.410,7
Cotisations - Couverture de base	306,0	311,1	319,0	322,4	334,8	336,5	345,5	326,8	350,7	390,0	367,3
Cotisations - Couverture complémentaire	381,4	402,6	394,4	479,4	459,2	457,4	465,5	519,0	532,7	538,5	581,3
Cotisations - Caisses autonomes	515,8	530,4	534,4	538,0	490,2	481,6	490,8	460,0	451,9	451,4	462,2
Cotisations des pensionnés	167,0	188,7	204,7	229,6	265,2	276,3	290,1	316,3	338,5	366,8	390,1
Cotisations - Couverture de base	32,7	42,8	44,1	36,5	48,3	49,2	46,7	49,8	58,7	61,2	61,2
Cotisations - Couverture complémentaire	97,3	104,0	116,5	144,4	163,4	168,2	182,3	198,0	209,4	226,1	240,6
Cotisations - Caisses autonomes	37,0	41,9	44,2	48,7	53,4	58,8	61,1	68,4	70,4	79,6	88,3

Cotisations des indépendants ou professions libérales	29,0	37,7	38,5	40,5	55,6	56,7	57,9	60,3	68,9	82,3	91,9
Cotisations - Couverture de base	22,8	30,9	31,1	32,9	35,3	35,6	36,7	39,3	46,2	58,7	68,6
Cotisations - Couverture complémentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	12,5	12,7	12,5	13,4	13,7	13,3
Cotisations - Caisses autonomes	6,2	6,8	7,3	7,6	8,3	8,5	8,5	8,4	9,3	9,9	10,0
Autres cotisations salariales	15,7	23,6	18,9	15,8	17,0	26,2	37,3	63,0	93,4	105,8	117,9
Cotisations - Couverture de base	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations - Couverture complémentaire	8,3	11,4	6,3	3,3	3,0	9,2	13,7	7,7	6,6	9,3	9,8
Cotisations - Caisses autonomes	7,4	12,2	12,6	12,4	14,0	17,0	23,7	55,3	86,7	96,4	108,0
Prélèvement sur la réserve de sécurité	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustements de cotisations	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	-1,4	3,6	3,7	4,0	4,2	3,8
Produits techniques d'exploitation	34,0	32,7	60,4	41,8	61,6	69,5	73,5	89,8	77,5	108,4	130,4
Produits des placements	16,7	17,9	32,6	16,0	51,7	64,4	72,6	128,5	136,9	124,4	150,4
Produits non techniques courants	272,3	364,9	424,3	498,9	254,3	274,9	289,5	265,0	200,3	307,9	279,5
Produits d'exploitations œuvres sociales	85,2	86,1	89,5	87,3	96,6	138,3	125,4	74,6	39,7	66,6	154,7
Produits financiers non techniques courants	172,4	261,7	312,0	383,3	128,9	96,4	116,1	139,1	113,7	182,3	57,4
Produits non techniques non courants	15,8	4,4	2,7	4,4	3,5	4,9	13,3	7,7	10,3	12,9	13,7
TOTAL	2.418,3	2.606,4	2.705,7	2.890,9	2.624,9	2.679,9	2.800,5	2.991,7	2.953,2	3.036,3	3.157,4

Tableau 48. Dépenses des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations et frais	1.442,8	2.860,1	1.700,0	1.659,9	1.457,1	1.689,6	1.693,2	1.587,2	1.771,9	1.936,7	2.100,8
Prestations et frais payés	1.365,5	1.357,6	1.574,1	1.634,4	1.599,2	1.615,2	1.776,8	1.634,3	1.697,3	2.038,3	1.945,0
Prestations payées - maladie	947,3	871,5	1.034,1	1.055,9	1.065,7	1.126,7	1.126,9	1.171,5	1.149,6	1.399,1	1443,45
Prestations payées - Couverture de base	637,9	546,0	666,3	669,4	740,9	767,6	772,6	816,0	776,2	890,0	927,76
Prestations payées - Couverture complémentaire	309,4	325,6	367,9	386,5	324,8	359,1	354,3	355,5	373,4	509,1	515,68
Prestations payées - autres risques	417,6	485,4	539,5	578,1	533,2	488,2	649,6	462,8	546,7	639,2	501,58
Frais accessoires	0,6	0,6	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0	1,0	0,0	0,00
Variations des PPAP	-10,1	150,0	34,4	15,9	-67,6	46,4	-39,9	-11,6	47,9	-1,4	143,49
Variations des provisions mathématiques	82,0	1.349,6	88,2	6,5	-77,7	24,0	-47,3	-39,6	22,7	-104,2	8,34
Dotation à la réserve de sécurité	4,6	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7	3,6	4,0	3,9	4,0	3,92
Variations des autres provisions techniques	0,9	-0,2	0,1	-0,2	-0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00
Charges techniques d'exploitation	262,0	360,3	415,5	535,0	391,4	443,1	469,5	421,4	582,4	491,1	588,93
Charges des placements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	1,7	0,0	23,7	20,7	52,1	68,11

Charges non techniques courantes	172,2	182,3	172,6	165,0	156,4	159,2	153,3	142,8	127,9	145,1	233,85
Charges d'exploitations œuvres sociales	163,3	171,6	161,4	156,3	148,5	215,2	195,8	115,0	167,2	183,5	197,74
Charges financières non techniques courantes	7,0	8,9	9,1	6,7	5,8	6,1	2,9	1,9	3,6	1,1	1,42
Charges non techniques non courantes	14,6	8,7	8,0	10,1	15,2	18,8	13,2	18,9	19,8	10,2	31,83
TOTAL	1.891,6	3.411,4	2.296,2	2.370,0	2.020,3	2.312,3	2.329,3	2.194,0	2.522,6	2.635,2	3.023,5

Tableau 49. Soldes des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde technique ²¹	636.741,4	-673.655,3	485.681,3	670.004,7	796.688,3	576.678,2	658.506,2	913.390,6	756.228,1	545.973,8	482.562,5
Solde Financier	182.035,3	270.682,1	335.567,6	392.589,2	174.593,3	152.954,1	185.859,2	241.999,1	226.328,3	253.484,0	138.316,9
Solde global	526.693,5	-805.034,7	409.514,7	520.965,9	604.582,2	367.573,8	471.217,5	797.724,0	430.546,7	401.164,1	133.902,2

²¹ Solde technique = Cotisations – Prestations et frais

D. Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances

Tableau 50. Activité de la CNRA

	Domaine Retraites	Domaine Solidarité et Allocations
Gestion propre	<ul style="list-style-type: none"> Régime complémentaire de retraite (RECORE) Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM) Addamane Al Hirafi (ADH) Capital Fin de Carrière (CFC) Systèmes de pensions figées (TAQA ex JLEC, SODEP ex ODEP, ONCF, DRAPOR) Prestations de la caisse interne de retraites de l'OCP (CIR OCP) Produits des rentes différées (INSAF) Produits des rentes immédiates Rentes du personnel de l'ex-administration des Fonds du Travail (Ex-FDT) 	<ul style="list-style-type: none"> Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) et accidents de droits commun (ADC) Rentes Accidents de la Circulation (AC)
Gestion pour compte de tiers	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des pensionnés REDAL Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers (RRMCC) Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca (CRAC) 	<ul style="list-style-type: none"> Charbonnages du Maroc (CDM) Fonds d'entraide Familiale (FEF) Fonds du Travail (FDT) Aide aux veuves Fondation AHLY Tayssir Aides sociales directes (ASD) Aides aux logements

Tableau 51. Effectif des rentiers de la CNRA

	2021	2022	2023
AT	56.721	64.336	66.233
MP	6.851	7.147	7.557
ADC	3.209	3.201	3.139
AC	14.910	15.216	15.342
Total rentiers	81.691	89.900	92.271

Tableau 52. Effectif des assurés de l'activité retraite de la CNRA

	2021	2022	2023
Rentes Immédiates	0	821	1.642
DRAPOR	10	9	9
JLEC	189	182	145
ONCF	8	0	0
ODEP	0	0	0
OCP	1.200	650	1.672
INSAF	91	83	79
RECORE	68.884	71.392	75.932
FRAM	6.197	6.277	6.233
HIRAFI	27.436	27.269	27.109
CFC	564	557	530
Total	104.579	107.240	113.351

Tableau 53. Effectif des assurés bénéficiaires de rentes de l'activité retraite de la CNRA

	2021	2022	2023
Rentes Immédiates	0	911	1.661
DRAPOR	14	13	13
JLEC	58	63	100
ONCF	120	116	116
ODEP	15	14	15
OCP	26.943	27.408	24.108
INSAF	8	13	15
RECORE	1.472	1.476	1.613
FRAM	864	889	924
HIRAFI	77	84	90
CFC	0	0	0
Total	29.571	30.987	28.655

Tableau 54. Effectif des ayants droit de l'activité retraite de la CNRA

	2021	2022	2023
Rentes Immédiates	0	0	0
DRAPOR	0	0	0
JLEC	8	8	7
ONCF	52	54	54
ODEP	2	2	4
OCP	12.887	12.159	14.533
INSAF	0	0	12
RECORE	328	379	700
FRAM	182	187	235
HIRAFI	19	20	19
CFC	0	0	0
Total	13.478	12.809	15.564

Tableau 55. Ressources de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations / Capitaux constitutifs reçus	976,5	1.238,7	1.335,2	1.721,6	2.085,9	2.338,8	1.978,3	2.607,6	2.666,9
Produits de placements	581,3	834,0	733,6	709,2	876,5	2.363,8	2.873,7	2.739,6	3.511,3
Produits d'exploitation	33,3	29,8	27,8	31,6	23,5	30,1	21,3	28,4	51,5
Produits non techniques courants	5,3	4,5	3,1	6,2	4,3	2,4	0,6	0,9	0,3
Produits non techniques non courants	0,5	1,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1	0,3
Total	1.596,9	2.108,0	2.099,7	2.468,9	2.990,7	4.735,1	4.873,9	5.376,5	6.994,3

Tableau 56. Dépenses de la CNRA

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations et frais	1.451,3	1.853,1	1.762,9	2.258,1	2.752,8	3.128,0	2.629,9	5.244,0	3.313,6
Prestations et frais payés	770,1	856,1	1.016,1	1.199,4	1.323,8	1.520,6	1.587,2	1.899,4	2.406,0
Dotations des provisions techniques	681,2	997,0	746,8	1.058,7	1.428,0	1.604,2	1.047,6	3.606,4	935,7
Variation des provisions pour aléas financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-261,7	0,0
Variation des provisions pour participation aux bénéficiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des provisions des autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	3,2	-4,9	0,0	-28,1
Charges d'exploitation	81,6	79,4	91,4	107,1	105,4	107,8	115,8	132,3	144,2
Charges de placements	48,5	63,2	45,2	73,0	28,1	1.397,3	1.967,6	421,8	3.394,5
Charges non techniques non courantes	3,6	0,2	0,0	1,2	0,6	0,8	0,4	0,0	7,3
Total	1.585,0	1.996,0	1.899,6	2.439,4	2.887,0	4.633,8	4.713,8	5.798,1	6.859,6

Tableau 57. Soldes de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Solde technique	206,3	382,5	319,0	522,3	762,1	818,2	391,1	708,2	260,9
Solde Financier	532,7	770,7	688,4	636,2	848,4	966,4	906,0	2.317,8	880,9
Solde global	11,8	112,0	200,1	29,5	103,7	101,1	160,2	-421,6	134,7

Tableau 58. Réserves de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Provisions mathématiques	13.391,0	14.589,2	15.318,6	16.389,4	17.787,6	19.299,7	20.453,2	24.068,3	24.918,3
Provisions pour rentes à payer	548,2	343,4	355,7	344,5	374,3	462,8	352,8	359,8	431,0
Provisions pour aléas financiers	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	0,0	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices								0,0	0,0
Fonds indemnités AC et autres provisions	83,0	96,4	110.925,4	114,3	122,4	127,4	127,3	114,3	127,9
Total	14.283,9	15.290,7	126.861,4	17.109,9	18.546,0	20.151,7	21.195,0	24.542,4	25.477,2

Annexes

Annexe 1. Glossaire

A

Adhérent

- Organisme employeur adhérent au régime de retraite pour le compte de ses employés. L'engagement de l'employeur porte sur le prélèvement des cotisations salariales sur les rémunérations servies aux employés et sur leur règlement avec les contributions patronales à la caisse de retraite.
- Personne physique qui, après avoir adhéré à une société mutualiste, est assurée par celle-ci et bénéficie des prestations prévues en cas de réalisation des risques couverts par ladite société.

Affilié

Employé affilié au régime de retraite suite à l'adhésion de son employeur. L'affilié paye la cotisation salariale et bénéficie, ainsi que ses ayants droit, des prestations garanties par le régime de retraite (pension de vieillesse, pensions d'ayants cause ou survivants, allocations familiales...).

Allocations familiales

Indemnités familiales servies par les régimes de retraite. Elles peuvent être accordées, selon le régime, soit aux actifs et aux retraités, soit aux seuls retraités.

Assuré

Personne assujettie à l'obligation d'assurance maladie de base immatriculée au régime dont elle relève.

Ayants droit

- Conjoint et orphelins bénéficiant ou pouvant bénéficier d'une pension de réversion suite au décès d'un affilié d'un régime de retraite en activité ou à la retraite.
- Personne de la famille à la charge de l'assuré au titre de l'AMO ou de l'adhérent du secteur mutualiste pouvant bénéficier des prestations garanties par ces régimes.

B

Bilan actuariel

Etat qui permet d'évaluer la situation financière d'un régime de retraite à une date future donnée à travers l'évaluation de ses engagements futurs et de ses ressources disponibles et futures, ce qui permet de dégager soit un excédent soit un déficit actuariel.

C

Capitalisation

Système de retraite où les cotisations et les contributions versées par les affiliés et leurs employeurs, inscrites dans des livrets individuels, sont investies dans le marché financier et revalorisées chaque année. L'affilié cotisant acquiert des droits de retraite gagés sur les provisions constituées et sur la politique de placement suivie par le gestionnaire du régime.

Cotisation

Somme payée par l'adhérent ou l'assuré en contrepartie du risque pris en charge par la société mutualiste ou l'organisme gestionnaire de l'AMO.

Contributions patronales

Sommes supportées par les employeurs dans le cadre de leur adhésion à un régime de retraite pour la constitution des droits à la retraite de leurs employés.

Cotisations salariales

Sommes prélevées par l'employeur adhérent au régime de retraite sur les rémunérations servies aux employés. Ces cotisations sont destinées à l'acquisition des droits. La cotisation salariale est exprimée soit en pourcentage de la rémunération, soit sous forme de forfait.

D

Déficit actuariel

Différence entre la somme des réserves disponibles à l'année de base et des recettes futures actualisées d'une part, et la somme des dépenses futures actualisées et de l'engagement à l'horizon des projections en « régime fermé » d'autre part.

P

Pension de retraite

Allocation servie régulièrement à l'affilié par le régime de retraite suite à la liquidation de ses droits à partir de la cessation d'activité pour limite d'âge ou départ anticipé à la retraite.

Pension de réversion

Pension servie aux ayants droit suite au décès de l'affilié actif ou du retraité titulaire d'une pension de retraite.

Pension d'invalidité

Allocation servie régulièrement aux affiliés victimes d'une invalidité entraînant une incapacité définitive ou temporaire d'exercer leurs fonctions.

R

Rapport démographique

Rapport entre le nombre des actifs cotisants du régime de retraite et celui des retraités.

Régime à cotisations définies

Système géré en répartition ou en capitalisation où le niveau de la prestation à servir est fonction des cotisations versées.

Régime à prestations définies

Système géré en répartition ou en capitalisation où le montant de la prestation est défini à l'avance. Le montant des cotisations est fixé notamment en fonction du niveau de ces prestations.

Répartition

Système appliqué le plus couramment aux régimes de base assis sur la solidarité intergénérationnelle. Les prestations de retraite sont réglées en utilisant les cotisations reçues pendant la même période. Quoiqu'il s'agisse d'une gestion de trésorerie, le régime peut constituer des provisions alimentées par les excédents des recettes sur les dépenses annuelles et ce, dans le but de renforcer les résultats de sa gestion annuelle à court, moyen et long terme.

L'affilié cotisant acquiert des droits de retraite qui seront financés lors de leur liquidation par les contributions des générations suivantes. Il possède une créance gagée sur la solidarité intergénérationnelle et sur la pérennité du régime.

Revalorisation

Les pensions de retraite sont révisées ou revalorisées afin de protéger le pouvoir d'achat des bénéficiaires de pensions. Cette revalorisation peut reposer sur l'évolution des prix, l'évolution des salaires ou même le taux de croissance du PIB. Elle est soit automatique et annuelle soit épisodique en fonction d'une décision des pouvoirs publics ou des organes du régime de retraite.

S

Sociétés mutualistes

Groupements à but non lucratif, créés conformément au dahir n° 1-57-187 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité et qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine.

T

Taux d'activité (net)

Rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgée de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

Œ

Œuvres sociales mutualistes

Toute œuvre d'hygiène, de prévention ou de cure ainsi que les maisons de repos et de retraite telles que dispensaires, maternités, consultations de nourrissons, cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques, maisons de santé ou de traitement.

Annexe 2. Sigles et Abréviations

AC	Accident de Circulation
ADC	Accident de Droit Commun
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AT	Accident de travail
BAM	Bank Al Maghrib
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de retraite
CIR OCP	Caisse interne de retraite de l'Office Chérifien des Phosphates
CMCAS	Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale-Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Electricité-
CMIM	Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMR-RPC	Régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites
CMR-RPM	Régime des pensions militaires géré par la Caisse Marocaine des Retraites
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité sociale
CNSS-AF	Branche allocations familiales du régime de sécurité sociale de la CNSS
CNSS-CT	Branche court terme du régime de sécurité sociale de la CNSS
CNSS -LT	Branche long terme du régime de sécurité sociale de la CNSS
HCP	Haut-Commissariat au Plan
MAMT	Mutuelle d'Assistance Médicale et Prévoyance Sociale des Tabacs
MAS	Mutuelle d'Action Sociale
MDII	Mutuelle des Douanes et Impôts Indirects
MGBM	Mutuelle Générale Des Barreaux Du Maroc
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MGPAP	Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques

MGPT	Mutuelle des Postes et Télécommunications
MNA	Mutuelle Nationale des Artistes
MODEP	Mutuelle de l'Office d'Exploitation des Ports
MP	Maladie Professionnelle
MPBP	Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires
MPSC	Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots
MUPRAS	Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc
MUGEPHAR	Mutuelle Générale des Pharmaciens et des Professionnels de la Santé
MUSMODEP	Mutuelle des unités sanitaires et sociales des employés et retraités de la société d'exploitation des ports
MUSFAAM	Mutuelles des unités sanitaires des fonctionnaires et agents assimilés du Maroc
OMFAM	Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
PPAP	Provisions pour Prestations à Payer
PM	Provisions Mathématiques
RCAR-RC	Régime complémentaire du Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RCAR-RG	Régime général du Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SFSMOPSN	Société Fraternelle de secours mutuels et orphelinat du personnel de la Sûreté Nationale
TNS	Travailleurs Non-Salariés

C. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes de retraite

1. CMR-RPC

Evolution des effectifs	Accroissement de la population de 1% par an sur les 19 premières années pour le personnel de l'Etat et de 0,5% pour celui des collectivités territoriales (CT), et remplacement des départs par la suite.										
Evolution des salaires	Tables par âge et sexe tenant compte des augmentations conclues dans le cadre du dialogue social sur la période 2024-2025 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>2023/2024</th> <th>2024/2025</th> <th>2025/2026</th> <th>Au-delà de 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux moyen</td> <td>11,9%</td> <td>13,6%</td> <td>6,2%</td> <td>4,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Période	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Au-delà de 2026	Taux moyen	11,9%	13,6%	6,2%	4,4%
Période	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Au-delà de 2026							
Taux moyen	11,9%	13,6%	6,2%	4,4%							
Mortalité	TV73-77 en 2022 et TV88-90 en 2082 puis stable sur le reste de la période.										
Taux de rendement financier	4,5%.										
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor au 31/12/2023.										

2. CNSS (branche long terme)

Evolution des effectifs	4,34% en début d'année de projection et baisse progressive sur l'horizon pour atteindre -0,06% au terme de l'horizon (taux d'évolution annuelle moyenne de 1,73%).
Evolution des salaires	Table par âge et par sexe dont la moyenne est de 2,3%.
Mortalité	TV73-77 en 2022 et TV88-90 en 2082 puis stable sur le reste de la période.
Taux de rendement financier	3,0%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor au 31/12/2023.

3. RCAR-RG

Evolution des effectifs	Personnel des établissements publics : application d'un taux de +1%/an (net des flux sortants : décès, liquidation des droits, passage à l'état inactif etc.) sur les 19 premières années et stabilisation sur le reste de la période de projection. Personnel de l'Etat et des collectivités territoriales : +0,5%/an durant les 19 premières années et stabilisation sur le reste de la période de projection.										
Evolution des salaires	Tables par âge et sexe tenant compte des augmentations conclues dans le cadre du dialogue social sur la période 2024-2025 (1000 dirhams nets par mois) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>2023/2024</th> <th>2024/2025</th> <th>2025/2026</th> <th>Au-delà de 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux moyen</td> <td>9,7%</td> <td>13,0%</td> <td>8,7%</td> <td>4,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Période	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Au-delà de 2026	Taux moyen	9,7%	13,0%	8,7%	4,0%
Période	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Au-delà de 2026							
Taux moyen	9,7%	13,0%	8,7%	4,0%							
Mortalité	TV73-77 en 2022 et TV88-90 en 2082 puis stable sur le reste de la période.										
Taux de rendement financier	4,5%										
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor au 31/12/2023.										

4. CIMR

Evolution des effectifs	Type 1 : 1,5%/an jusqu'à l'horizon de projection Type 2 : 2500 personnes par an sur toute la période de projection.
Evolution des salaires	Type 1 : Table par âge dont la moyenne est de 5,5%.
Evolution annuelle de la valeur d'acquisition d'un point	3,5%
Mortalité	TV88-90
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor au 31/12/2023.

D. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes AMO

1. AMO- CNOPS

Evolution des effectifs	0,93% en moyenne annuelle sur la période 2023-2033				
Evolution des salaires	Tables par âge et sexe tenant compte des augmentations conclues dans le cadre du dialogue social sur la période 2024-2025				
	Période	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Au-delà de 2026
	Taux moyen	11,5%	13,5%	6,6%	4,4%
Mortalité	TV 88-90.				
Taux de rendement financier	2,48% avec une dérive à la baisse pour atteindre 2,0% en 2033.				

2. AMO-CNSS

Evolution des effectifs	5,37% en 2023 avec une dérive à la baisse pour atteindre 3,88% en 2034.				
Evolution des salaires	Tables par âge et sexe tenant compte des augmentations du SMIG sur la période 2024-2025 :				
	Période	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Au-delà de 2026
	Taux moyen	8,5%	8,5%	8,5%	5,5%
Mortalité	TV 88-90.				
Taux de rendement financier	2,48%.				



Adresse : Avenue Al Araar, Hay Riad, Rabat - Maroc

Tél : +212 (5) 38 06 08 18

Fax : +212 (5) 38 06 08 99 / 08 01

E-mail : contact@acaps.ma

Site web : www.acaps.ma